



BILAN 2013

Association Internationale
des Maires Francophones

BILAN 2013 - SYNTHÈSE

2013 a été une année de bilan et de propositions : elle marque la clôture de la programmation stratégique 2009-2013 et l'adoption, par l'Assemblée générale réunie à Paris en novembre 2013, de la nouvelle programmation pour 2014-2018.

Le Secrétariat permanent a par ailleurs poursuivi et renforcé ses activités de valorisation des savoir-faire francophones, de renforcement des capacités des collectivités locales, d'appui à la mise en œuvre de projets urbains concrets au service d'une politique sociale.

❖ NOUVELLE PROGRAMMATION STRATEGIQUE : UNE FEUILLE DE ROUTE POUR 2014/2018

La programmation stratégique qui s'achève a concrétisé les attentes et les recommandations des membres de l'association en matière de gouvernance locale, de promotion des valeurs qui les animent, de fonctionnement des groupes de travail thématiques au sein du réseau, de diversification des sources de financement, de mobilisation de l'expertise du Sud, de renforcement des associations faitières.

Alors que la crise économique s'est installée depuis 2008, que les conflits sont vifs dans plusieurs régions francophones et que les défis à relever par les collectivités locales sont toujours plus urgents, la programmation stratégique 2014-2018 anticipe les enjeux de la période à venir liés à la gouvernance locale, à l'autonomisation des collectivités, ou encore à la réponse à apporter aux changements climatiques.

❖ GOUVERNANCE DES VILLES : DES AXES DE TRAVAIL PORTEURS POUR LES ANNEES A VENIR

L'année 2013 a été marquée par plusieurs thèmes de réflexion et d'action qui seront porteurs pour les années à venir.

✓ *Economie sociale et solidaire*

Les crises politiques, sociales, économiques et environnementales, avec leurs conséquences directes sur les populations, soulignent la nécessité de développer de nouveaux modèles et de nouvelles manières de faire qui permettent de conjuguer croissance économique, rentabilité, utilité sociale et solidarité. Si ces objectifs sont aujourd'hui reconnus et portés par l'ensemble des acteurs publics, et notamment par les collectivités territoriales, ils sont également endossés par les structures de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS). Les maires disposent de leviers pour encourager ces initiatives qui placent l'humain au cœur de l'économie, et de nombreuses expériences sont déjà en cours dans les villes francophones.

Ces expériences ont été présentées lors du 33^{ème} Congrès de l'AIMF, tenu à Paris du 14 au 16 novembre 2013. Des pistes et recommandations ont pu en être tirées pour la réussite et la multiplication de ces initiatives. Parallèlement, la 7^{ème} Commission permanente de l'AIMF consacrée aux « Villes innovantes », présidée par la ville de Nantes, a fait de l'ESS l'un de ses axes de travail, avec pour objectif d'identifier et de valoriser l'innovation territoriale.

✓ ***Pour des villes durables***

L'explosion des centres urbains place les élus locaux dans une position centrale en matière de protection de l'environnement et de promotion d'une croissance durable. Tout particulièrement touchées par les conséquences des changements climatiques, les villes en développement doivent se mobiliser pour mettre en place des démarches environnementales, et cet objectif doit susciter la solidarité internationale. C'est tout le sens de l'initiative engagée par l'AIMF dans la perspective du Sommet mondial sur le climat qui aura lieu à Paris en 2015.

Avant la montée en puissance prévue pour les deux prochaines années, 2013 a permis de consolider les bases de la mobilisation de notre réseau en la matière :

- Renforcement de l'expertise francophone à travers la Commission permanente « Développement urbain durable et environnement » ;
- Réflexion commune et identification des bonnes pratiques à travers un séminaire « Villes du sud durables » tenu à Kaolack en octobre 2013 ;
- Plaidoyer et représentation des membres à travers la participation aux sommets internationaux ;
- Mise en lien et valorisation des actions de la société civile à travers la remise d'un prix pour l'épreuve de Création écologique lors des Jeux de la Francophonie de Nice 2013.

✓ ***Protection et valorisation du patrimoine urbain : focus sur l'Asie***

Après un vaste programme de formation des élus et agents municipaux d'Afrique de l'Ouest pour la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine, cofinancé avec l'Union européenne, l'AIMF a souhaité initier un échange sur les expériences des villes asiatiques. Le colloque tenu à Vientiane du 1er au 3 avril 2013 sur le rôle des responsables locaux en matière de protection et de mise en valeur du patrimoine urbain a permis d'apporter un éclairage particulier sur cette zone et a initié une dynamique qui devrait aboutir, dans les prochaines années, sur un programme intégré de formation.

L'AIMF pourra s'appuyer sur les expériences de projets réussis menés avec les villes asiatiques, comme l'adressage patrimonial de Siem Reap, en cours, ou encore la valorisation du patrimoine urbain de Kampot, achevée en 2013.

✓ ***Encourager la participation des femmes à la vie locale***

La participation des femmes à la vie locale, tant au niveau politique qu'au niveau économique et social, constitue un élément fort pour un développement harmonieux des villes. En 2013, l'action de l'AIMF en la matière s'est concentrée sur le plaidoyer international et la formation / mise en lien.

Elle a d'une part soutenu la participation des femmes maires membres de son réseau aux rencontres internationales portant sur la place des femmes élus locales, organisées par des structures partenaires (Conférence internationale des femmes élues locales – Paris, février 2013 ; 3^{ème} Forum mondial du réseau des Femmes de Métropolis – Abidjan, septembre 2013).

D'autre part une réflexion et un cycle de formation ont été engagés sur l'entrepreneuriat au féminin au Niger, dans le cadre de la Commission permanente Formation des personnels municipaux et Genre que préside la ville de Bordeaux.

Ces plaidoyers ont été facilités par la montée du nombre de femmes élues au sein du Bureau de l'AIMF. En 2013, celles-ci y sont passées de 2 à 6.

✓ ***Accompagnement des maires dans les processus de sortie de crise***

Les crises politiques qui traversent l'espace francophone depuis plusieurs années appellent nécessairement une réponse des maires. De la prévention des conflits par l'instauration d'un dialogue jusqu'à la pacification en situation de sortie de crise, les élus locaux sont en première ligne en cas de conflit, de par leur proximité avec les populations. La reconnaissance de ce rôle est un enjeu important et les travaux menés dans le cadre de l'AIMF en 2012 ont permis des avancées en la matière.

En 2013, notre réseau a continué de se mobiliser pour accompagner les maires des villes en crise ou sortie de crise au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Mali, en Centrafrique notamment.

❖ **PARTAGE DES SAVOIRS ET RENFORCEMENT DES CAPACITES**

✓ ***« Raisonance », le cahier de réflexion des maires francophones***

Le premier numéro de Raisonance, le Cahier de réflexion des maires francophones, est paru en novembre 2013. A publication semestrielle, cette revue pilotée par l'AIMF permettra aux élus locaux de prendre une pause, un temps de réflexion, de faire valoir leur intelligence collective sur des thèmes transversaux touchant à l'esprit de la gouvernance des villes.

Le numéro 1 a été consacré au thème de l'Inspiration. Quels sont les valeurs, les principes, les figures qui guident les maires ? Comment laisser de l'espace aux temps de réflexion et d'inspiration alors que les élus locaux sont pris dans l'urgence quotidienne de l'action ? Comment des actes "inspirés" laissent-ils leur empreinte sur les villes ? Nicéphore Soglo, ancien Président du Bénin et maire de Cotonou, Jean-Paul L'Allier, ancien maire de Québec, Angelo Oswaldo, ancien maire d'Ouro Preto et Président de l'Institut brésilien des musées, Erik Orsenna, romancier et académicien, Jean-Christophe Victor, créateur du Dessous des cartes, l'universitaire et urbaniste Marc Dumont, nous accompagnent avec bien d'autres encore dans cette réflexion.

✓ ***Une collaboration durable avec les universités***

En 2013, l'AIMF a poursuivi son partenariat avec les universités pour la valorisation des savoirs francophones et le renforcement des capacités des collectivités locales.

Le partenariat avec l'Association pour la Promotion de l'Enseignement et de la Recherche en Aménagement et en Urbanisme (APERAU), qui fonctionne depuis plusieurs années, nous permet de mobiliser une expertise universitaire diverse et pertinente, sur un ensemble de sujets relatifs à la gestion locale.

La collaboration avec l'Université de Liège et la CAPAC (Cellule d'Appui Politologique Afrique Caraïbes - Universités de Liège et de Kinshasa) a par ailleurs été mise à profit pour mener avec succès l'appui au processus de décentralisation en République démocratique du Congo.

Enfin, des coopérations sont nouées tout au long de l'année avec les universitaires des pays francophones pour la réalisation d'études ou encore l'animation de séminaires.

✓ ***La pérennisation du partenariat avec l'Union européenne***

Le partenariat avec l'Union européenne se poursuit, tant au niveau du dialogue politique qui s'est noué avec les autorités locales des pays partenaires, que pour le financement de la mise en œuvre de projets.

Alors que les projets d'appui aux collectivités locales de Centrafrique se sont achevés en 2013, plusieurs autres sont encore en cours au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Cameroun, en Centrafrique, au Congo, au Togo. Enfin, la Commission européenne a accordé à l'AIMF des nouvelles subventions pour débiter, à partir de 2014, deux projets de mobilisation des recettes et de modernisation de la gestion financière à N'Djamena et à Libreville.

✓ ***La modernisation de la gestion financière et des états civils au cœur de l'autonomisation des collectivités locales***

L'AIMF a poursuivi en 2013 l'extension des solutions qu'elle propose à ses villes membres pour la gestion de l'état civil et des finances locales, notamment au Burkina Faso, au Cameroun, au Togo, à Madagascar et au Congo.

Des nouvelles pistes ont été ouvertes au Gabon et au Tchad avec l'obtention de financements auprès de l'Union européenne pour débiter dès 2014 des projets de mobilisation des recettes et de modernisation des finances à Libreville et à N'Djamena. Au Mali, c'est dans le cadre du projet d'appui à la décentralisation de la région de Koulikoro, financé par la coopération belge au développement, que l'AIMF proposera bientôt sa solution pour la modernisation financière des collectivités concernées. Au Cameroun, notre réseau est engagé auprès du Programme National de Développement Participatif (PNDP) pour l'informatisation des services financiers de 50 collectivités.

Partout, le logiciel SIM_Ba s'impose ainsi comme une solution fiable et adaptée aux besoins très concrets des collectivités.

❖ **LE FONDS DE COOPERATION : UN OUTIL AU SERVICE DE L'AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE DES POPULATIONS**

2013 aura permis l'attribution de près de 2,2 millions d'euros de subventions pour la réalisation de projets contribuant directement à l'amélioration de la qualité de vie des populations. Ces projets porteront sur l'assainissement et l'accès à l'eau potable (Bangangté, Rosso, Dosso, Fianarantsoa, Dschang, Vientiane, Parakou), sur l'accès aux soins (Thiès, Abidjan, Kaolack), sur la culture et le patrimoine urbain (Siem-Reap, Port-Louis, Nouakchott, Téliélé, Nikki, Grand-Bassam), sur l'aménagement urbain (Tenkodogo, Kigali). L'accent a été mis sur les retombées sociales de nos interventions et sur la démarche de concertation conduite par les villes avant, pendant et à la suite des projets.

Un autre élément important est le développement de partenariats pour le financement du Fonds de coopération. Ceux-ci sont en constante évolution par leur nombre (plus de 60 partenaires), par leur typologie (villes du nord et du sud, fondations, agences de l'eau, syndicats de collectivités, associations – ONG, ministères, universités) et par leur engagement financier. L'engagement financier des partenaires est ainsi en nette augmentation par rapport aux années précédentes et cet effet est aussi vrai pour les villes du nord que pour les villes du sud.

PARTIE 1

Une nouvelle programmation stratégique pour 2014/2018

La programmation stratégique 2009/2013 de l'AIMF arrivant à échéance, l'Assemblée générale réunie à Paris a adopté, en novembre 2013, un nouveau texte pour la période 2014-2018. Alors que la crise économique s'est installée depuis 2008, que les conflits sont vifs dans plusieurs régions francophones et que les défis à relever par les collectivités locales sont toujours plus urgents, cette nouvelle programmation stratégique anticipe les enjeux de la période post-2015 tout en consolidant les acquis de la précédente programmation.

1. Bilan de la programmation 2009-2013 : des acquis solides

La programmation stratégique 2009-2013 a permis à l'AIMF d'atteindre un nouveau seuil, de « faire sa révolution ». Dépassant les seuls projets urbains, elle est aujourd'hui pour ses membres le creuset d'une réflexion sur les valeurs et elle les accompagne dans la définition de visions et de stratégies à long terme pour leurs territoires. En la matière, elle leur offre une ouverture sur une diversité d'approches de la ville (urbanisme mais aussi sociologie, philosophie...), ainsi que sur des expériences venues d'autres espaces culturels et linguistiques. Elle facilite, enfin, la constitution de multi partenariats qui permettent aux projets de territoires d'atteindre une taille plus conséquente.

L'AIMF bénéficie d'un capital de confiance important, tant auprès de ses membres et de ses partenaires et bailleurs. L'augmentation significative de la participation financière de nos partenaires dans la période 2009-2013, comparativement aux années précédentes, en témoigne :

- multiplication par 6 de la participation financière de l'Union européenne,
- multiplication par 2,5 de la contribution financière des Agences de l'eau,
- augmentation de 17 % de la cotisation des membres,
- cofinancements versés directement sur le Fonds de coopération par les villes bénéficiaires de projets (plus de 600 000 euros en 4 ans).

2. Les axes prioritaires de la programmation stratégique 2014-2018 et leur traduction en programme d'action

AXES THEMATIQUES	
Services essentiels aux populations	Eau/assainissement
	Santé
	Aménagement urbain
	Education
Appui à la décentralisation et à l'autonomisation des collectivités locales	Modernisation de la gestion financière des collectivités locales
	Modernisation des états civils
	Appui général à la décentralisation / coordination territoriale
	Formation des élus et du personnel (axe décentralisation)
	Renforcement des Associations nationales d'autorités locales
Développement et valorisation des territoires	Patrimoine urbain
	Démarches environnementales
	Développement économique
	Démarches intégrées culture / éducation au développement
Préventions des conflits, réconciliation et consolidation de la paix	Prévention et sortie de crise
	Dialogue transfrontalier
	Gestion participative

AXES TRANSVERSAUX
Valorisation du savoir-faire francophone / Langue française
Femmes et jeunes
Gouvernance participative et durable des territoires
Innovation

METHODOLOGIE / MANIÈRE DE FAIRE
Portage politique par les élus membres
Engagement sur les valeurs
Proximité et réactivité
Projets globaux, ne se limitant pas à un seul type d'action mais portant sur l'ensemble d'une chaîne thématique (équipements, appui à la modernisation des services, formation, mise en lien...)
Recherche et promotion des multipartenariats pour favoriser la mise en lien et augmenter le périmètre des projets
Diversification de nos sources de financement
Valorisation de l'expertise des villes, particulièrement des villes du sud - Implication forte pour l'échange de savoirs et de savoir-faire
Fonctionnement déconcentré du réseau à travers les commissions permanentes

PARTIE 2

Gouvernance des villes : des axes de travail 2013 porteurs pour les années à venir

1. Economie sociale et solidaire : un atout pour le développement des territoires

Les crises politiques, sociales, économiques et environnementales, avec leurs conséquences directes sur les populations, soulignent la nécessité de développer de nouvelles manières de faire qui permettent de conjuguer la croissance économique avec la lutte contre l'exclusion sociale, la responsabilité environnementale, la participation citoyenne.

Si ces objectifs sont aujourd'hui reconnus et portés par l'ensemble des acteurs publics, et notamment par les collectivités territoriales, ils sont également endossés par les structures de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS). Coopératives, mutuelles, fondations, associations... ces acteurs qui interviennent dans une grande diversité de domaines (services à la personne, agroalimentaire, commerce équitable, tourisme solidaire, culture...) rejoignent les objectifs de l'action publique en ayant à cœur de promouvoir l'intérêt général et l'utilité sociale de leurs activités.

Au-delà d'une simple « économie de la pauvreté », l'ESS porte en effet un véritable projet politique, basé sur la défense des valeurs de solidarité, d'égalité, de démocratie, de responsabilité environnementale, de lutte contre l'exclusion. Un projet politique qui vise, en somme, à remettre l'Humain au centre de l'économie.

Par les principes qui les animent autant que par leur fort ancrage territorial, les acteurs de l'ESS jouent un rôle essentiel pour la vitalité du tissu économique, social et politique au niveau local : création d'emploi, innovation sociale, dynamisation des quartiers, lutte contre l'exclusion, développement de pratiques citoyennes... La convergence de leurs actions avec les préoccupations des collectivités territoriales est une évidence.

Les élus locaux disposent de leviers d'action importants pour soutenir et encourager le développement de l'économie sociale et solidaire sur leurs territoires : conseils / formation, politique d'achat public, financement, fiscalité, rencontres... Afin d'identifier et de partager ces bonnes pratiques, l'AIMF a consacré le colloque de son congrès 2013 à cette thématique. Elle a également mis en route une dynamique de long terme qui s'appuie sur sa Commission permanente « Villes innovantes ».

Les leviers d'action des collectivités locales pour promouvoir l'ESS

- | | |
|----------------------------|------------------------|
| - Conseil / Formation | - Ateliers / rencontre |
| - Achat public responsable | - Fiscalité |
| - Financement | - Pôle de coopération |

1.1- Congrès 2013 – « Les élus locaux francophones : leur action en faveur de l'économie sociale et solidaire »



Assemblée générale de l'AIMF, Hôtel de Ville de Paris, novembre 2013

1) Les réunions préparatoires

Afin de recenser les bonnes pratiques et de mobiliser les villes, en amont, sur la thématique du colloque du congrès, une série de réunions préparatoires a été organisée.

- ✓ Réunion des Maires et Gouverneurs de la zone Afrique centrale membres de l'AIMF – Brazzaville, 19-20 septembre 2013

Près de 70 Maires, Gouverneurs et représentants des autorités locales d'Afrique centrale, membres de l'AIMF, participaient à la réunion tenue à Brazzaville les 19 et 20 septembre à l'invitation du Député-Maire M. Hugues Nguélonlé, Vice-Président de l'AIMF. La présence du ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du Congo, Monsieur Raymond Zéphirin Mboulou, ainsi que celle du Secrétaire général de l'AIMF, Monsieur Khalifa Ababacar Sall, Maire de Dakar, ont donné un rayonnement particulier à cette rencontre.

Les échanges autour de l'économie sociale et solidaire ont été animés par M. Abdou Salam Fall, Directeur du Laboratoire de Recherche sur les Transformations Economiques et Sociales (LARTES) de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar.

✓ **Rencontre internationale des maires de l'Océan indien – Saint-Denis de la Réunion, 14-16 octobre 2013**

Ce séminaire, organisé en partenariat avec la municipalité de Saint-Denis de la Réunion, a rassemblé plus de 60 maires, élus locaux et représentants des autorités locales francophones de la zone Océan indien. Au-delà de la problématique Economie sociale et solidaire ont été abordées les questions de l'eau et du développement durable.

La diversité des participants a fait, lors de ce séminaire, la richesse des échanges : aux côtés des maires de la zone Océan indien étaient présents des élus d'Afrique de l'ouest, mais aussi la Commission de l'océan Indien, les associations faitières des collectivités locales, des acteurs économiques et institutionnels... Les visites de terrain ont permis de donner une dimension très concrète à cette réunion.

2) La rencontre de Paris, novembre 2013

Près de 400 maires, élus locaux et cadres territoriaux se sont retrouvés à Paris du 14 au 16 novembre à l'occasion du 33^{ème} Congrès des maires francophones. Le colloque leur a permis d'échanger et de travailler sur le thème « Les élus locaux francophones : leur action en faveur de l'économie sociale et solidaire ». Les échanges étaient structurés autour de trois ateliers :

✓ **ATELIER 1 – Le rôle de l'engagement politique des élus locaux dans la promotion de l'économie sociale et solidaire**

Les valeurs portées par l'Economie Sociale et Solidaire, la vision différente de la place de l'économie dans nos sociétés qu'elle nous amène à adopter, en font un sujet éminemment politique. Le soutien des élus locaux à l'Economie Sociale et Solidaire ne saurait, en conséquence, aller sans un engagement, une volonté politique forte qui saura défendre ce choix. Plusieurs dimensions ont été abordées au cours de cet atelier, notamment la création de cadres juridiques permettant d'accompagner le développement de l'ESS et l'engagement des collectivités locales en la matière, la création au niveau local d'un environnement favorable au développement de l'économie sociale et solidaire, et la commande publique responsable.

Recommandations de l'Atelier 1

- **Recommandations à l'attention des maires et élu-e-s**
Le rôle premier des maires doit être de créer un environnement positif qui permette au secteur de l'économie sociale et solidaire de se développer de manière durable. Cela passe notamment par :
 - une commande publique dont les modalités doivent permettre de favoriser les structures de l'économie sociale et solidaire ;
 - la mise en place d'un cadre réglementaire local lorsque cela est possible ;
 - des mécanismes de concertation qui permettent d'associer le secteur de l'économie sociale et solidaire à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques locales ;

- des mécanismes d'accompagnement et de financement des structures de l'économie sociale et solidaire : forums, pôles de coopération, incubateurs, micro-crédit, fonds locaux, etc.
 - le développement de la coopération décentralisée dans le domaine de l'économie sociale et solidaire.
- *Recommandations à l'attention de l'AIMF*
Au-delà de l'Assemblée générale de Paris, le secrétariat permanent de l'AIMF doit continuer à sensibiliser les élus locaux sur l'apport de l'économie sociale et solidaire et la convergence des intérêts avec les collectivités locales. Il serait souhaitable qu'il soit rendu possible d'accompagner la mise en place de programmes pilotes en s'appuyant sur l'expertise des villes membres du réseau, notamment sur l'expertise des villes du sud. Aussi, le secrétariat permanent de l'AIMF doit valoriser le rôle et l'engagement des maires en faveur de l'économie sociale et solidaire dans les enceintes internationales et auprès des Etats francophones, afin de susciter leur mobilisation et leur accompagnement dans les démarches des villes.
 - *Recommandations à l'attention des Etats membres de la Francophonie*
Les lois sur l'économie sociale et solidaire en France et au Québec constituent des avancées importantes pour la reconnaissance de la pluralité de nos économies et la stabilisation de ce secteur et notamment de ses liens avec les collectivités locales. De telles initiatives devraient être prises dans les autres Etats membres de la Francophonie afin d'accompagner le développement de l'économie sociale et solidaire. La mise à disposition de financements apparaît comme essentielle pour l'atteinte de ces objectifs.
 - *Recommandation à l'attention de la commission européenne*
Les élus francophones recommandent à l'Union européenne de poursuivre ses efforts en la matière mais surtout, de renforcer le financement direct aux collectivités locales.

✓ ATELIER 2 - Appui à la création d'entreprise : services, formation, finance solidaire

Souvent jeunes et en marge des schémas économiques traditionnels, les entreprises d'économie sociale et solidaire doivent pouvoir bénéficier d'un accompagnement et d'un appui pour lancer et stabiliser leurs activités. Si l'appui financier (subventions, microcrédit, finance solidaire...) est essentiel, il s'agit également d'apporter un conseil et une expertise à tous les stades de l'élaboration et de la mise en œuvre des activités. De la microfinance aux « incubateurs », les initiatives des collectivités locales en la matière sont nombreuses.

Recommandations de l'atelier 2

- *Recommandations à l'attention des maires et des élu-e-s*
Etablir un diagnostic permettant de :
 - répertorier les différents acteurs de l'économie sociale et solidaire et les différentes filières ;
 - d'identifier les forces et faiblesses du cadre réglementaire existant ;
 - d'identifier les besoins et attentes des acteurs ;
 - d'identifier les bonnes pratiques pouvant être reproductibles.

Initier un dialogue avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Se regrouper au sein d'intercommunalités.

Faciliter la mise en réseau des acteurs afin de leur donner une plus grande visibilité, et de faciliter l'émergence de synergies et de démarches solidaires comme le mécénat et le parrainage. Cette mise en réseau peut passer par :

- l'organisation d'événements récurrents, de foires et salons ;
- la mise à disposition de lieux de réunion ;
- la création d'incubateurs d'entreprises ;
- le soutien aux structures faîtières.

Mettre en place des mécanismes d'appui aux structures de l'économie sociale et solidaire, comme :

- des outils de financement : cofinancement de projets, fonds d'appui à l'acquisition d'équipements de base... ;
- des formations et du conseil à la fois juridique et managérial ;
- la mise à disposition des infrastructures pour les acteurs de l'économie sociale et solidaire.

■ *Recommandations à l'attention de l'AIMF*

Mettre en place des formations pour renforcer les capacités des collectivités locales en matière d'appui aux économies sociales et solidaires.

Mettre en place un projet pilote d'appui aux acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Mettre à disposition des expertises des différentes villes pour appuyer les villes moins avancées.

Faciliter les échanges d'expériences entre villes tant Nord/Nord, Nord/Sud et Sud/Sud.

Elaborer un guide proposant une démarche et des outils pratiques pour les élus locaux afin de soutenir l'économie sociale et solidaire.

■ *Recommandations à l'attention des Etats membres de la Francophonie*

Mettre en place un cadre juridique et réglementaire favorable au développement de l'économie sociale et solidaire.

Reconnaître le rôle des maires dans le soutien aux acteurs de l'économie sociale et solidaire et engager un dialogue avec eux pour lever les barrières inhibant l'économie sociale et solidaire.

✓ **ATELIER 3 - Favoriser les espaces de coordination et les cadres de coopération durables**

La structuration de l'ESS en réseaux permet de donner à ces acteurs une meilleure capacité à agir en mutualisant les démarches, en construisant des stratégies communes, en rendant visibles leurs actions, en les représentant auprès des pouvoirs publics... Ces réseaux permettent aux pouvoirs locaux d'avoir une meilleure connaissance des activités de l'ESS sur leurs territoires, et de mieux les impliquer dans des démarches communes. A travers ces espaces de dialogue c'est un nouveau mode de relation entre collectivités locales et acteurs du territoire qui se crée.

Recommandations de l'atelier 3

- *Recommandations à l'attention des maires et élu-e-s*

Etablir un état de lieu (inventaire, analyse des besoins, etc.).

Mettre en place des mécanismes de conseil et d'échange entre acteurs : site internet, plateformes d'échange, banque des données, guichets, etc.

Organiser régulièrement des événements et provoquer des occasions de rencontres entre acteurs : foires, journées portes ouvertes,...

Formaliser des cadres de concertation institutionnels et assurer leur fonctionnement, par ex. les commissions paritaires (élus techniciens communaux, chambres de commerce, des métiers, de l'agriculture, associations de la société civile) qui se réunissent régulièrement.

Recourir à l'expertise / conseil des acteurs du secteur pour diffuser les bonnes pratiques (à l'image du Comité Bordelais pour l'initiative économique et solidaire).

Favoriser les actions de coopération décentralisée dans le domaine de l'ESS, y compris pour favoriser l'intégration de tous (femmes, jeunes, handicapés).

Encourager la création de pôles territoriaux, dans une optique intercommunale et de valorisation des biens communs.

- *Recommandations à l'attention de l'AIMF*

Recenser les bonnes expériences des membres du réseau et les diffuser via le site internet (benchmarking).

Inscrire le thème de l'ESS dans l'offre de formation des Commissions Permanentes.

Organiser des ateliers d'échanges entre élus et acteurs de l'ESS.

Soutenir des projets des villes membres dans ce domaine et participer à la sensibilisation des autres bailleurs pour le financement du secteur.

- *A l'attention des Etats membres de la Francophonie*

Etablir un diagnostic national du secteur ESS : statistiques, répartition géographique, en mobilisant les connaissances des communes.

Organiser des événements annuels pour diffuser la connaissance de ce secteur et favoriser la mise en réseau de ces acteurs dans une optique de partage des bonnes pratiques.

Favoriser la création d'outils de financement adaptés et innovants (du type fonds de garantie, fonds de soutien à l'économie sociale et solidaire).

1.2- La Commission permanente « Ville innovantes » de l'AIMF : un axe de travail sur l'Economie sociale et solidaire

La 32^{ème} Assemblée générale de l'AIMF, tenue à Abidjan en novembre 2012, a mis en place une 7^{ème} commission permanente, présidée par la Ville de Nantes, afin d'animer le réseau des villes francophones sur la problématique des Villes innovantes. Lors de la réunion du Bureau de l'AIMF qui s'est tenue à Vientiane en avril 2013, deux thèmes de travail prioritaires ont été définis pour cette nouvelle commission : les politiques innovantes en faveur de l'activité économique et de l'emploi à travers des actions locales relevant de l'économie sociale et solidaire, et les enjeux liés au développement des industries créatives à travers une réflexion sur l'innovation croisée ou « spill-over ». Un intérêt fort est également marqué pour des échanges sur les « villes intelligentes », autour de Namur notamment.

La première réunion de cette commission permanente s'est tenue à Nantes les 18 et 19 octobre 2013. Elle a réuni des représentants des villes de Liège, Namur, Woluwe Saint Lambert, Luxembourg, Tours, ainsi que de l'Union des Municipalités du Québec.

Cette rencontre a permis d'amorcer les échanges sur les pratiques de chacun dans ces deux domaines, mais aussi d'adopter un plan de travail pour les années à venir. Autour des thématiques « Economie sociale et solidaire » et « Industries créatives », il s'agira ainsi :

- d'identifier une communauté de savoirs réunissant les villes membres de la commission autour des domaines d'excellence de chacun, afin d'identifier un panel d'experts, ainsi que des expériences exportables et reproductibles ;
- d'animer une communauté de savoirs qui sera créée en valorisant l'expertise auprès du reste du réseau ;
- d'identifier de concert avec les membres de la commission des thématiques de réflexions plus ciblées à développer.

La commission permanente « Villes innovantes » offre donc un cadre de suivi durable sur la thématique de l'économie sociale et solidaire et permettra non seulement d'identifier les meilleures pratiques mais également les experts territoriaux à même d'appuyer leurs homologues dans la mise en place de leurs actions.

2. Pour des villes durables

L'explosion des centres urbains place les élus locaux dans une position centrale en matière de protection de l'environnement et de promotion d'une croissance durable. Tout particulièrement touchées par les conséquences des changements climatiques, les villes en développement doivent se mobiliser pour mettre en place des démarches environnementales, et cet objectif doit susciter la solidarité internationale. C'est tout le sens de l'initiative engagée par l'AIMF dans la perspective du Sommet mondial sur le climat qui aura lieu à Paris en 2015.

Avant la montée en puissance prévue pour les deux prochaines années, 2013 a permis de consolider les bases de la mobilisation de notre réseau en la matière :

- Renforcement de l'expertise francophone à travers la Commission permanente « Développement urbain durable et environnement » ;
- Réflexion commune et identification des bonnes pratiques à travers un séminaire « Villes du sud durables » tenu à Kaolack en octobre 2013 ;
- Plaidoyer et représentation des membres à travers la participation aux sommets internationaux ;
- Mise en lien et valorisation des actions de la société civile à travers la remise d'un prix pour l'épreuve de Création écologique lors des Jeux de la Francophonie de Nice 2013.

2.1 – Porter la voix des autorités locales francophones dans les sommets internationaux

L'AIMF s'est engagée, aux côtés de Cités et Gouvernements Locaux Unis, dans la Taskforce internationale pour le processus post-2015. Ce groupe de travail, qui rassemble les principaux réseaux mondiaux d'autorités locales, permet une coordination des acteurs et l'émergence de positions communes pour préparer l'agenda international du développement, notamment les Objectifs du Développement Durable.

Au niveau francophone, l'AIMF a participé à la concertation « La Francophonie et l'Agenda de Développement des Nations Unies pour l'après 2015 : Enjeux et perspectives des Objectifs du Développement Durable pour les Etats et les acteurs de l'espace francophone » organisée par l'Organisation internationale de la Francophonie à Cotonou du 9 au 11 décembre 2013. Elle a pu dans ce cadre faire valoir l'importance du rôle et de la prise en compte des autorités locales dans les processus en cours à l'échelle internationale.

Au-delà de ce travail de fond, l'AIMF s'est mobilisée à l'occasion de deux événements fédérateurs touchant aux problématiques du climat :

- La 7^{ème} conférence européenne des villes durables qui s'est tenue à Genève du 17 au 19 avril 2013. L'AIMF s'y est associée en tant que partenaire du comité préparatif, à travers sa commission permanente Développement urbain durable et environnement, présidée par la ville de Lausanne. S'appuyant sur les conclusions de la précédente conférence européenne des villes durables qui s'était tenue à Dunkerque en 2010, ainsi que sur les résultats de la Conférence des

Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), cette manifestation avait pour objectif de combler le fossé entre objectifs environnementaux, économiques et sociaux. Elle a également permis la mise en relation des gouvernements, de la société civile et des entreprises à travers des politiques et des plans d'action concrets.

- Le 10^{ème} Sommet mondial de la ville durable, ECOCITY 2013, tenu à Nantes du 25 au 27 septembre 2013 et dont l'AIMF a été partenaire. Cet événement a favorisé la rencontre des décideurs locaux, territoriaux et gouvernementaux avec la recherche et la société civile. En réunissant une diversité d'acteurs et de disciplines, il a permis d'avancer sur l'identification des modalités et des facteurs clés de réussite pour l'émergence de villes durables.

2.2 – Commission permanente Développement durable et environnement : « Le diagnostic partagé de quartier »

La commission permanente Développement durable et environnement a organisé à N'Djamena, du 21 au 25 octobre 2013, un atelier de travail consacré au « Diagnostic partagé de quartier ». Cette rencontre a réuni une dizaine des villes du Tchad (N'Djamena, Moundou, Sarh, Abéché, Doba, Bol) et d'Afrique de l'Ouest (Kaolack, Ouagadougou, Abomey) afin de travailler sur un cas concret d'étude. Y participaient tant des élus que des techniciens municipaux.

L'objectif de cette rencontre était double. Sur le plan méthodologique : permettre aux participants de mobiliser, confronter, analyser et capitaliser leurs méthodes et outils de diagnostic à partir d'un cas concret afin de pouvoir émettre une série de recommandations méthodologiques. Et sur le plan du contenu : amener les participants à combiner la diversité des regards pour produire un diagnostic préliminaire du quartier d'étude afin de fournir des éléments d'orientation aux acteurs de la ville de N'Djamena.

2.3 – Identifier des démarches porteuses et innovantes pour les villes du sud

Si les initiatives environnementales des collectivités territoriales du Nord (Agendas 21, plans climat...) se sont multipliées et renforcées aux cours des dernières décennies, nombreuses sont les collectivités territoriales du Sud qui cherchent encore une démarche qui soit adaptée à leurs réalités économiques et sociales. La mobilisation des villes du Sud sur les questions environnementales est pourtant essentielle en raison des conséquences écologiques de la croissance exponentielle qu'elles connaissent. En effet, les déséquilibres environnementaux apparaissent clairement comme des facteurs aggravants de la pauvreté.

Afin d'encourager la réflexion et le renforcement d'une expertise spécifique, l'AIMF a organisé à Kaolack, du 22 au 23 octobre 2013, un séminaire sur « Villes du sud durables – l'expérience des collectivités locales sénégalaises ». Plus de 260 personnes ont participé à cette rencontre, en présence de plusieurs autorités sénégalaises dont le ministre des Collectivités locales et de l'aménagement du territoire, le ministre de l'Environnement et du développement durable, le ministre des Télécommunication et de l'économie numérique, le ministre de l'Elevage, et la Première Vice-présidente de l'Assemblée nationale.

Parmi les recommandations formulées, on retiendra notamment la nécessité :

- d'accélérer les efforts pour éviter les effets néfastes du changement climatique dans les villes du Sud ;
- d'adopter des cadres d'orientation harmonisés en matière de développement durable pour la réduction des effets du changement climatique et des risques urbains dans les villes du Sud ;
- de cibler la politique de développement durable pour qu'elle s'attaque aux facteurs des risques urbains des villes du Sud ;
- d'adopter une approche qui soutienne les initiatives locales dans les villes du Sud ;
- de consolider les systèmes fonctionnels existants et d'intégrer des innovations dans les outils et la gouvernance des risques urbains des villes du Sud ;
- de favoriser des cadres de concertation permettant des prises de position et de porter la voix des villes du Sud lors des rencontres internationales dans le domaine.

Ce séminaire a constitué une étape importante pour la mobilisation des élus locaux francophones dans la perspective du Sommet sur le climat (COP 21) qui se tiendra à Paris en 2015. L'enjeu sera alors de faire valoir les problématiques particulières des villes du sud et la nécessité de renforcer une expertise territoriale francophone en la matière, mais aussi de susciter la solidarité internationale autour de cet objectif.

7^{ème} Jeux de la Francophonie : l'AIMF soutient la création écologique

A l'occasion des 7èmes Jeux de la Francophonie, qui se sont tenus à Nice, du 7 au 15 septembre 2013, l'AIMF a décerné un Prix à la lauréate de l'épreuve de «Création écologique», l'association ivoirienne RIABD (Réseau d'Innovation pour une Agriculture Biologique Durable) qui mène des recherches sur la transformation des résidus de cacao en compost. Le Prix a été remis par Monsieur Robert Beugré MAMBE, Gouverneur d'Abidjan et Vice-président de l'AIMF, qui a rappelé l'importance toute particulière de la création écologique pour les élus locaux.



© CIJF/Patrick LAZIC

3. Protection et valorisation du patrimoine urbain : focus sur l'Asie

Après un vaste programme de formation des élus et agents municipaux d'Afrique de l'Ouest pour la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine, cofinancé avec l'Union européenne, l'AIMF a souhaité initier une démarche similaire en faveur des villes asiatiques. Le colloque tenu à Vientiane du 1er au 3 avril 2013 sur le rôle des responsables locaux en matière de protection et de mise en valeur du patrimoine urbain a permis d'apporter un éclairage particulier sur cette zone et a initié une dynamique qui devrait aboutir, dans les prochaines années, sur un programme intégré d'intervention. Au-delà de cette mise en lien, plusieurs projets phares se poursuivent en Asie, et de nouvelles perspectives s'ouvrent en Afrique.

3.1 – Asie : une dynamique régionale pour la protection et la mise en valeur du patrimoine urbain



A l'occasion de la 75^{ème} réunion du Bureau de l'AIMF tenue à Vientiane du 1er au 3 avril 2013, un séminaire d'échange a été organisé sur « Le patrimoine urbain, sa protection et sa mise en valeur. Quel rôle pour les responsables locaux dans la sous-région (Cambodge, Laos, Vietnam) ? ».

Cinq ans après l'Assemblée générale de Hué sur le thème du patrimoine, l'enjeu de cette réunion était de revenir sur les acquis des dernières années, d'identifier les besoins et les attentes des responsables locaux au niveau de la sous-région et d'inscrire les résultats de la rencontre dans le processus d'élaboration de la programmation stratégique de l'AIMF 2014-2018.

Après une visite de terrain sur le site emblématique de Luang Prabang, les villes ont pu présenter leurs initiatives et préoccupations en matière patrimoniale, mais aussi échanger avec les représentants des organisations internationales concernées par ce sujet (UNESCO, Organisation des Villes du Patrimoine Mondial, Organisation des Villes Arabes, coopération française...).

Les éléments suivants se sont dégagés des échanges :

- Une attente très forte pour un partage de bonnes pratiques et de méthodologie, ciblé autour de trois thèmes : l'élaboration d'une méthodologie générale permettant de protéger et de valoriser le patrimoine urbain ; la question de l'articulation ville ancienne / ville en développement dans des contextes de croissance urbaine très forte ; la recherche de financements pour mobiliser des bailleurs et développer des partenariats public/privé.
- La volonté de voir l'AIMF poursuivre son travail de mise en contact des villes et des territoires, ainsi que la recherche de partenariats et coopérations.
- La nécessité de continuer à cofinancer des projets opérationnels de préservation et de valorisation du patrimoine.
- La nécessité de placer la population au cœur des politiques locales

La dynamique créée lors de ces rencontres a permis de faire émerger une « Initiative pour le patrimoine urbain et le développement durable » en faveur des villes francophones du Cambodge, du Laos et du Vietnam. Ce programme, en construction, devrait être axé sur les échanges d'expériences, le renforcement des capacités, la production d'outils méthodologiques et de sensibilisation à l'attention des maires et des autres responsables locaux, et la recherche de financements pour l'implémentation d'opérations pilotes. Une attention particulière sera portée pour faire de cette démarche le tremplin d'un rapprochement avec l'ASEAN.

3.2 – Projets phares au Cambodge

Deux projets emblématiques de l'action des villes pour la protection et la mise en valeur du patrimoine ont été mis en œuvre au Cambodge : celui de sauvegarde du patrimoine urbain à Kampot (achevé en 2013), et celui d'adressage patrimonial à Siem Reap (en cours).

✓ Sauvegarde du patrimoine urbain de Kampot



©Olivier DUQUE

L'ancien Gouvernorat de Kampot, rénové en musée

Kampot est une ville de 150 000 habitants qui résume plus de deux mille ans d'histoire du Cambodge à travers un patrimoine historique et architectural important. Depuis quelques années, la ville bénéficie d'un renouveau, dû essentiellement à l'industrie du tourisme. Aujourd'hui première activité économique, le tourisme est fortement stimulé par les qualités patrimoniales de la ville. Faute d'une protection suffisante et sous l'effet de la spéculation immobilière, le patrimoine urbain de Kampot (habitat traditionnel, architecture coloniale, compartiments chinois et bâtiments modernes) est néanmoins en danger.

La municipalité de Kampot a déjà édicté un certain nombre de règles d'urbanisme pour protéger son patrimoine, en s'appuyant sur la loi du 25 janvier 1996 relative à la protection de l'héritage culturel et qui concerne les propriétés culturelles mobiles et immobilières, publiques ou privées, dont la protection est d'intérêt public. Mais ces règles sont incomplètes, peu précises et pas toujours

respectées. De plus, un cadre d'outils législatifs et réglementaires au niveau national fait encore défaut.

L'AIMF s'est donc engagée pour un projet de sauvegarde du patrimoine urbain de la ville, avec pour objectifs de protéger le patrimoine urbain de Kampot et de contribuer à l'amélioration de la réglementation au niveau local et national ; de participer au développement de la ville et à la lutte contre la pauvreté à travers le renforcement du secteur touristique ; d'améliorer la gestion et la mise en valeur du patrimoine de la ville.

Démarré en 2011 et achevé en 2013, ce projet, financé par l'AIMF, aura permis de réaliser :

- Un appui à la mise en œuvre du plan d'urbanisme (Recherches historiques, inventaire du patrimoine, réflexions sur la réglementation urbaine)
- La rénovation de 3 bâtiments publics historiques (Maison du SIDA, Siège provincial de la Croix Rouge, Ancien Gouvernorat)
- La création d'un Musée provincial de l'histoire, dont la programmation et le mode de gestion sont en cours de finalisation par les autorités locales

✓ Adressage patrimonial à Siem Reap

L'étude sur la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel de la ville réalisée par APSARA (Autorité pour la Protection du Site et l'Aménagement de la Région d'Angkor / Siem Reap) pour la préservation du site d'Angkor avec l'appui de l'AFD en 2010-2011, avait recommandé la réalisation de l'adressage de la ville avec un applicatif patrimoine spécifique.

A la demande de la municipalité de Siem Reap, l'AIMF s'est mobilisée pour concrétiser cette recommandation en apportant un appui technique et financier (130 000 euros) pour l'adressage de la ville, qui permettra la mise en valeur du patrimoine.

L'objectif de l'opération d'adressage est d'améliorer la protection et la gestion du patrimoine urbain et de participer à sa valorisation touristique.

Les activités principales du projet sont les suivantes :

- La réalisation du plan d'adressage de la partie la plus urbanisée de la ville, et l'impression d'un plan touristique de la zone historique
- La réalisation des enquêtes, l'identification des éléments architecturaux et naturels remarquables, et la numérotation des immeubles situés dans la zone historique
- La pose de plaques des rues et du sigle « Élément remarquable », ainsi que le pochage des numéros sur les immeubles situés dans la même zone historique,
- La réalisation d'un circuit de découverte du quartier historique (conception du circuit, maquette du dépliant de visite, fabrication et pose de la signalétique)

Ce projet, toujours en cours et financé par l'AIMF, sera achevé en 2014.

3.3 – Protection et valorisation du patrimoine en Afrique : de nouveaux projets pour les années à venir

Dans la suite du projet « Patrimoine culturel et développement local » mené en Afrique de l’Ouest de 2010 à 2013 par l’AIMF, avec un cofinancement de l’Union européenne, le projet « AfriCAP2016 » a été élaboré et a obtenu une nouvelle subvention de l’Union européenne. Il sera mise en œuvre par 7 partenaires : AIMF, Craterre / Ecole d’architecture de Grenoble, Ecole du patrimoine Africain, Grands Ateliers et 3 villes bénéficiaires - Téliméle (Guinée), Nikki (Bénin) et Grand Bassam (Côte d’Ivoire).

En capitalisant sur les modules de sensibilisation et de formation élaborés dans le cadre du 1er projet, cette nouvelle action vise à aller plus loin en mettant également en œuvre des projets pilotes. Les objectifs globaux sont les suivants : améliorer l’état du patrimoine ; susciter la demande et augmenter l’offre d’actions et de projets patrimoniaux ; consolider la place du patrimoine culturel dans le développement territorial pour en tirer des bénéfices économiques, sociaux et culturels.

Les activités s’articuleront autour de trois projets :

- A Grand Bassam (Côte d’Ivoire) : Gestion des constructions et des réhabilitations dans une ville inscrite sur la Liste du patrimoine mondial
- A Nikki (Bénin) : Promotion touristique et mise en place d’un système de génération de revenus pour la gestion et la conservation du patrimoine
- A Télimélé (Guinée) : Mise en place d’une Banque culturelle, structure liant activités muséales, économiques et sociales

4. Encourager la participation des femmes à la vie locale

La participation des femmes à la vie locale, tant au niveau politique qu'au niveau économique et social, constitue un élément fort pour un développement harmonieux des villes. Le Bureau de l'AIMF est d'ailleurs l'expression de cette arrivée des femmes dans les exécutifs des grandes villes. En 2012, Victoria et Genève étaient déjà pilotées par une élue. En 2013 ces villes ont été suivies par Nouakchott, Libreville, Luxembourg et Port Louis. Deux femmes sont par ailleurs présidentes de commissions permanentes (« Villes innovantes » et « Aide humanitaire »). Dans ce contexte dynamique, l'action de l'AIMF en la matière s'est concentrée, en 2013, sur le plaidoyer international et la formation / mise en lien.

4.1 - Plaidoyer pour la prise en compte des femmes et des problématiques liées au genre dans la vie politique locale

L'AIMF soutient la participation des femmes maires membres de son réseau aux rencontres internationales portant sur la place des femmes élues locales, tenues par les organisations dont elle est partenaire.

- ✓ **Conférence internationale des femmes élues locales : « L'égalité femmes/hommes, une priorité pour le développement mondial » - Paris, 30 janvier/1er février 2013**

Cette conférence a été organisée à l'initiative conjointe de Monsieur Bertrand Delanöe - Maire de Paris et Président de l'AIMF -, de Madame Anne HIDALGO -Première Adjointe au Maire de Paris, Présidente de la commission permanente sur l'égalité femmes/hommes de CGLU - de l'association Metropolis, du Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) et d'ONU Femmes.

Cette rencontre a permis de débattre sur les trois principaux thèmes de travail qui ont été retenus :

- participation des femmes dans la prise de décision locale ;
- rôle des femmes dans les financements innovants et l'accès aux services essentiels ;
- des villes sûres pour les femmes.

Plus de 500 participants de 78 pays ont pris part à cette manifestation. A cette occasion, l'AIMF a permis la participation des mairesses de Bangangté (Cameroun), de Marrakech (Maroc) et d'Oyem (Gabon).

A l'issue de la rencontre des recommandations ont été émises. Il s'agit, entre autres :

- d'intégrer les femmes dans toutes les instances décisionnelles, à commencer par les partis politiques ;
- de respecter l'égalité genre et parité dans tout processus nominatif ou électif ;
- d'encadrer et d'appuyer les femmes par celles ayant déjà intégré la sphère politique ;
- de promouvoir le leadership féminin ;
- de légiférer sur les violences et harcèlements à l'égard des femmes ;
- de prendre en considération la condition de la femme dans les pays en situation de conflit ;

- de mettre en place des chartes pour l'égalité entre homme et femme, à l'instar de la Charte européenne pour l'égalité entre homme et femme dans la vie locale.
- ✓ **Troisième Forum mondial du Réseau des Femmes de Metropolis – 24/27 septembre 2013**

Le Réseau International Femmes de Metropolis, composante de l'Association mondiale des grandes métropoles, organise, depuis 2007, des cycles de forums sur la thématique générale « Les villes dynamiques ont besoin des femmes ». La rencontre d'Abidjan a été axée sur le thème « Femmes et conflits armés ». Près de 3 000 personnes, élus locaux et experts territoriaux, mais aussi représentants de gouvernements du monde entier, de l'Unesco, d'ONU-Habitat et d'ONU-Femmes, ainsi que de différents ministères ivoiriens et du corps consulaire, ont également participé à ce Forum organisé, pour la première fois, en Afrique.

L'AIMF a été représentée à cet événement par M. Robert Mambé Beugré, Gouverneur d'Abidjan, Vice-président de l'AIMF, et Mme Célestine Ketcha Courtès, Maire de Bangangté et Présidente de la Commission permanente « Aide humanitaire et gestion des risques » de l'AIMF.

4.2 - Commission permanente Genre : zoom sur l'entrepreneuriat au féminin

Dans le cadre du réseau Francophonie au féminin de la commission permanente « Genre » que préside la ville de Bordeaux, un séminaire sur « L'entrepreneuriat au féminin » a été organisé à Niamey du 24 au 27 février 2013. L'objectif de cette rencontre était d'identifier les attentes des femmes et les stratégies à mettre en œuvre pour permettre leur meilleure insertion dans la vie économique locale. Plus de 30 femmes, représentantes d'institutions politiques et économiques, de groupements féminins, de réseaux de femmes d'affaires, ou promotrices d'activités génératrices de revenus, ont participé à ces travaux.

Ces quatre journées de travail ont permis de faire ressortir les recommandations suivantes :

- opérationnaliser un cadre de concertation et de réflexion sur l'entrepreneuriat au féminin par la mise en place d'un secrétariat exécutif ;
- renforcer les capacités des membres du groupe en techniques de montage de projets, leadership économique, entrepreneuriat au féminin, chaînes de valeurs, vie associative.
- créer une direction de l'entrepreneuriat au féminin au sein du Ministère du Commerce nigérien ;
- alléger les charges fiscales pour les entreprises portées par des femmes ;
- encourager les femmes à se regrouper en chaînes de valeurs selon les activités exercées ;
- impliquer davantage les femmes élues pour la promotion économique des femmes ;
- organiser des voyages d'études et d'échanges au profit des membres du groupe.

Afin de donner suite à ces travaux, une seconde rencontre « Entrepreneuriat au féminin » est prévue en 2014.

5. Accompagner les maires dans les processus de sortie de crise

Les crises politiques qui traversent l'espace francophone depuis plusieurs années appellent nécessairement une réponse des maires. De la prévention des conflits par l'instauration d'un dialogue jusqu'à la pacification en situation de sortie de crise, les élus locaux sont en première ligne en cas de conflit, de par leur proximité avec les populations. La reconnaissance de ce rôle est un enjeu important et les travaux menés dans le cadre de l'AIMF en 2012 ont permis des avancées en la matière. 2013 a continué de mobiliser notre réseau pour accompagner les maires des villes en crise ou en sortie de crise.

5.1 – Burkina Faso / Côte d'Ivoire : dialogue et construction de la paix par le développement

Le projet « Renforcement des capacités des collectivités locales du Burkina Faso et de Côte d'Ivoire dans une logique de dialogue et de construction de la paix par le développement », cofinancé avec l'Union européenne, est mis en œuvre depuis 2010.

Dans ce cadre a été organisée, les 2 et 3 juillet 2013 à Paris, une rencontre des Maires et Présidents de région du Burkina Faso, de Côte d'Ivoire et d'Europe qui a réuni plus de 100 participants.

Au cours du 1er semestre 2013, la vie politique du Burkina Faso et de la Côte d'Ivoire a été marquée par l'élection et la mise en place des nouveaux Maires et Présidents de Régions. Au Burkina Faso, 50 % des élus locaux et régionaux ont été reconduits ou renouvelés ; en Côte d'Ivoire, les élections municipales se sont tenues pour la première fois depuis 10 ans et ont été couplées à des élections régionales qui ont marqué la création d'un nouvel échelon de la décentralisation, les régions.

Au début de leurs mandats et, pour certains, à la tête de collectivités locales nouvellement créées, ces élus doivent répondre à de nombreux défis. Dans le même temps, l'élan démocratique apporté par ces élections, la dynamique de reconstruction et de sortie de crise, ainsi que le renforcement de l'intégration régionale sont, pour les élus locaux de ces deux pays, des opportunités majeures qui peuvent être nourries et exploitées grâce à la coopération décentralisée.

Cette rencontre a permis aux élus locaux et régionaux de renforcer leurs liens avec leurs collectivités partenaires en France et en Europe et de réfléchir à la manière dont la coopération décentralisée peut intervenir en faveur de la sortie de crise, de la réconciliation, de la reconstruction et du développement des deux pays.

Un atelier a également été consacré à la manière dont les autorités locales du Burkina Faso, de Côte d'Ivoire, de France et d'Europe peuvent mobiliser des fonds extérieurs au service du développement local et identifier la plus-value de la coopération décentralisée pour ce faire.

Les travaux ont été animés, notamment, par M. Marin Casimir ILBOUDO, Maire de Ouagadougou et Président de l'AMBF, M. François Albert AMICHIA, Maire de Treichville et Président de l'UVICOCI,

M. Aka Aouélé, Président de la Région du Sud Comoé (Côte d'Ivoire), M. Maxime Lomboza KONE, Président de la Région Boucle du Mouhoun et de l'Association des Régions du Burkina Faso.

5.2 – Maghreb : accompagner la décentralisation dans un contexte de recomposition des institutions

Du 30 septembre au 1^{er} octobre 2013 s'est tenu, à Rabat, un séminaire de « Dialogue et développement des autorités locales et régionales au Maghreb dans les domaines du développement et de la gouvernance locale ». Organisé par Platforma et l'AIMF deux ans après les printemps arabes qui ont amené à une recomposition des institutions, ce séminaire avait pour but d'accompagner les démarches et la mise en œuvre de la décentralisation.

L'AIMF a réalisé et présenté dans ce cadre une étude sur les cadres juridiques nationaux de la décentralisation dans les pays du Maghreb (Tunisie, Algérie, Mauritanie, Maroc, Lybie). Ce travail a pu être mené grâce à un financement de l'Union européenne. Elle conduit également une étude sur la coopération décentralisée au sein du Grand Maghreb, étude qui sera rendue en 2014.

5.3 – Mali

Dans le cadre du soutien au processus de sortie de crise au Mali, le Secrétaire général de la Francophonie, Son Excellence M. Abdou Diouf, a dépêché une mission d'information et de contact à Bamako, du 24 février au 3 mars 2013. Cette mission, à la fois politique et technique, a permis d'identifier conjointement avec les autorités maliennes les domaines de coopération pour faciliter la sortie de crise. En raison du rôle essentiel des collectivités locales pour un retour à la paix, l'AIMF a participé à cette mission.

Le Secrétariat permanent de l'AIMF a par ailleurs participé, au sein de la Délégation francophone, à la Conférence internationale des donateurs pour le développement du Mali qui s'est tenue à Bruxelles, le 15 mai, à l'invitation de la France et de l'Union européenne. Le Plan de relance, présenté à cette occasion par le Mali, fait de la décentralisation l'une de ses priorités et l'ensemble des acteurs a reconnu que les autorités locales ont un rôle majeur à jouer dans la sortie de crise. L'AIMF y a affirmé sa volonté de soutenir les initiatives des collectivités territoriales maliennes en ce sens : appui à la remise en fonctionnement des administrations locales ; démarche régionale et transfrontalière portée par les autorités locales, appui à la protection et à la valorisation du patrimoine culturel du Nord Mali.

Venant concrétiser ces engagements, l'AIMF financera, à partir de 2014, un projet de redynamisation des activités socio-économiques à Tombouctou.

5.4 - Centrafrique

Malgré la dégradation du contexte sécuritaire en République centrafricaine à compter du mois de décembre 2012 et tout au long de l'année 2013, l'AIMF est intervenue en appui aux communes de RCA et aux populations.

L'AIMF a diffusé les guides sanitaires appliqués à l'eau et à l'assainissement et traduits en sango.

Elle a appuyé, fin 2013, la mise à jour des Plans de Développement des villes de Bangui, Bambari et Bangassou, mobilisant pour ce faire l'expertise du Directeur des Etudes, de la Planification et des Investissements de la Ville de Ouagadougou.

L'AIMF a également organisé une mission préparatoire à un appui à la réconciliation. Conduite par M Adamou Ndam Njoya, Maire de Fouban, ancien Ministre des Affaires Etrangères du Cameroun, Co-président de la Conférence mondiale des religions pour la paix, cette mission a échangé avec Mme Catherine SAMBA PANZA, Maire de Bangui, Mmes les Présidentes de Délégation spéciale de Bambari et Bangassou, Mgr l'Archevêque de Bangui, les maires d'arrondissement et les comités de quartier.

Le programme associant un dialogue local autour de réalisations concrètes débutera en 2014.

PARTIE 3

Partage des savoirs et renforcement des capacités des collectivités locales

1. "Raisonnance", le cahier de réflexion des maires francophones

Le premier numéro de Raisonnance, le Cahier de réflexion des maires francophones, est paru en novembre 2013. A publication semestrielle, cette revue permettra aux élus locaux de prendre une pause, un temps de réflexion, de faire valoir leur intelligence collective sur des thèmes transversaux touchant à l'esprit de la gouvernance des villes.



Depuis plusieurs années, l'AIMF s'est en effet engagée dans une démarche d'ouverture afin d'enrichir la réflexion de ses membres, de les ouvrir à d'autres regards : participation d'universitaires à nos travaux ; démarches de capitalisation basée sur une réflexion autour des manières de faire...

Cette évolution a un succès incontestable auprès des membres qui apprécient ce temps de recul et de réflexion sur leur action, ainsi que l'apport de points de vue différents de ceux qu'ils ont l'habitude d'entendre. « Raisonnance » s'inscrit dans la continuité de cette démarche et entend proposer des thèmes de réflexion sortant des questions techniques pour aborder l'esprit de la gouvernance.

Le premier numéro est consacré à l'Inspiration. Quels sont les valeurs, les principes, les figures qui guident les maires ? Comment laisser de l'espace aux temps de réflexion et d'inspiration alors que les élus locaux sont pris dans l'urgence quotidienne de l'action ? Comment des actes "inspirés" laissent-ils leur empreinte sur les villes ? Nicéphore SOGLO, ancien Président du Bénin et maire de Cotonou, Jean-Paul L'ALLIER, ancien maire de Québec, Angelo Oswald, ancien maire d'Ouro Preto et Président de l'Institut brésilien des musées, Erik ORSENNA, romancier et académicien, Jean-Christophe VICTOR, créateur du Dessous des cartes, et bien d'autres encore nous accompagnent dans cette réflexion.

Le second numéro, à paraître au printemps 2014, portera sur « Le risque ».

2. Partenariats avec les universités : une richesse pour les collectivités locales

L'AIMF renforce depuis plusieurs années son partenariat avec les établissements universitaires pour mieux valoriser les savoirs francophones et encourager le rapprochement entre universités et municipalités. C'est par exemple ce qui a été fait avec l'Ecole Nationale d'Architecture et de Paysage de Lille pour effectuer l'inventaire du patrimoine d'Anjouan (Comores) ou encore avec la mobilisation d'un universitaire sénégalais pour accompagner la réflexion des villes africaines sur l'Economie sociale et solidaire. Mais à côté de ces actions ponctuelles, deux partenariats s'inscrivent dans la durée : celui noué depuis près de 10 ans avec l'APERAU et les Universités de Liège et de Kinshasa.

2.1 – Partenariat avec l'Association pour la Promotion de l'Enseignement et de la Recherche en Aménagement et en Urbanisme : accompagner la réflexion des mairies au quotidien

Grâce à la subvention du Ministère de l'Education nationale (Programme enseignement supérieur), l'AIMF et l'Association pour la promotion de l'enseignement supérieur et de la recherche en aménagement et urbanisme (APERAU) mettent en commun leurs capacités d'intervention afin d'appuyer, tout au long de l'année, la réflexion des maires francophones. En effet, ces réseaux partagent une préoccupation pour la ville, tant dans son histoire, dans ses fonctionnements, que dans sa prospective. Mais ils ont aussi en commun la valorisation du français comme langue d'échange.

L'AIMF et l'APERAU organisent chaque année des séminaires didactiques et des colloques afin d'apporter des réponses actuelles, innovantes sur les problématiques de la gestion urbaine. En 2013, des rencontres sur la thématique « Aménager les villes : quelles réponses des urbanistes ? » ont été organisées, notamment à Tabarka où des étudiants de l'espace francophone ont proposé des solutions d'aménagement à cette ville portuaire tunisienne.

Dans la suite de ces rencontres, des stages d'insertion professionnelle, d'une durée de 2 à 3 mois, sont inscrits dans les programmes de formation. Ces stages constituent un temps de confrontation des étudiants aux pratiques et à la gestion des collectivités locales. L'AIMF a pris en charge les frais de déplacement de stagiaires à Dakar, de 3 étudiants de la structure. Elle a également financé la refonte du site internet du réseau APERAU.

L'APERAU est par ailleurs très régulièrement sollicitée pour mobiliser des universitaires dans le cadre des séminaires ou travaux de réflexion de l'AIMF. La capacité de l'APERAU à faire intervenir des universitaires d'origine et de disciplines diverses apparaît comme une richesse importante.

2.2 – L'Université de Liège et la CAPAC : des partenaires techniques de l'AIMF dans ses actions d'appui au processus de décentralisation en République démocratique du Congo

L'AIMF, avec le soutien financier du Gouvernement Wallonie Bruxelles, conduit depuis 2009 un programme d'appui au processus de la décentralisation sur toute l'étendue du territoire de la République démocratique du Congo. Ce programme s'est exécuté en accord avec le ministère en charge de la Décentralisation et la cellule technique d'appui à la décentralisation relevant du ministère de l'Intérieur. L'expertise scientifique de ce programme a été confiée à l'Université de Liège et à la Cellule d'appui politologique en Afrique centrale (CAPAC) qui fait l'objet d'un partenariat entre l'Université de Liège et celle de Kinshasa.



En trois ans, ce projet aura permis d'accompagner et de former, sur les onze provinces, plus de 1.100 députés et fonctionnaires provinciaux, autorités et fonctionnaires locaux et représentants de la société civile afin d'assurer une mise en œuvre efficiente du processus de décentralisation. Il aura également permis la réalisation d'un guide pratique « République Démocratique du Congo : la décentralisation en bref », outil pédagogique qui permettra d'apporter une information à la fois rigoureuse et accessible à tous les acteurs de la décentralisation.

Dans la suite de ce projet, la commission permanente de l'AIMF « Décentralisation et démocratie locale », présidée par la ville de Saint-Louis (Sénégal), a organisé à Kinshasa, les 11 et 12 mars 2013 un séminaire consacré à la décentralisation et à la gouvernance locale dans les villes francophones. Cette rencontre a permis de faire connaître aux autres collectivités locales francophones la démarche menée en RDC, mais aussi aux acteurs congolais de s'inspirer des expériences menées par celles-ci. Elle a rassemblé plus de 130 personnes, élus locaux et cadres territoriaux des 11 provinces et 98 communes de RDC, mais aussi de Liège (Belgique), Bujumbura (Burundi), Brazzaville et Pointe-Noire (Congo), Douala (Cameroun), Dakar et Saint-Louis (Sénégal) et de l'Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire. Les échanges se sont articulés autour de cinq thématiques : les relations entre l'Etat et les collectivités locales ; les finances publiques locales ; l'intercommunalité ; la gestion participative ; la gestion axée sur les résultats.

En marge de cette rencontre, l'Assemblée générale constitutive de l'Association des Villes et Communes de la RDC a été organisée. Cette structure permettra d'accompagner les autorités locales et de faire valoir leurs préoccupations et intérêts dans la cadre de la mise en œuvre du processus de décentralisation.

Avec l'appui financier du Ministère français de l'Education nationale l'AIMF poursuit ses actions engagées au service des établissements scolaires du Cameroun par la création de classes multimédia

Ce programme a permis, depuis 2006, d'équiper 8 établissements scolaires de classes multimédias. En 2013, c'est au lycée d'Edéa qu'une nouvelle classe multimédia a été ouverte. Cette salle est destinée à la formation et à l'accès aux TIC des élèves. Mais elle vise également les enseignants, qui pourront utiliser les équipements pour préparer leurs cours, ou encore accéder à des logiciels spécialisés dans le cadre des manipulations effectuées en classe.

3. L'AIMF pérennise son partenariat avec l'Union européenne pour le renforcement des capacités des collectivités locales

Depuis 2007, l'AIMF s'est engagée dans un partenariat de long terme avec l'Union européenne pour assurer une meilleure prise en compte de l'apport des autorités locales au développement et un soutien à leurs actions, notamment en matière de renforcement des capacités. Une relation durable s'est construite et permet aujourd'hui une mobilisation forte en faveur des collectivités locales en développement.

3.1 – Les autorités locales au cœur de la politique de coopération de l'Union européenne

La Commission européenne a rendu public, le 15 mai 2013, sa Communication sur les autorités locales. Ce document trace les grandes lignes de la coopération au développement entre l'Union européenne et les autorités locales. Les maires francophones avaient été sollicités pour apporter leur point de vue, dans le cadre d'une réunion organisée par l'AIMF et l'Union européenne à Genève en août 2012. Les axes principaux de coopération identifiés dans la Communication sont l'appui à la décentralisation, le renforcement des capacités des autorités locales et de leurs associations nationales, le soutien à l'urbanisation durable.

Dans la suite du processus de « dialogue structuré » lancé depuis mars 2010 pour poursuivre la réflexion et mieux y associer les autorités locales, la Commission européenne a par ailleurs mis en place un Forum Politique pour le Développement. Celui-ci ouvre un espace de dialogue et d'échange entre Commission européenne, Etats membres, Parlement européen, Organisations de la société civile et Autorités locales. L'AIMF est partie prenante de ce processus et a, dans ce cadre, participé aux réunions, notamment à la rencontre organisée à Bruxelles les 18 et 19 juin 2013. Mme Jacqueline Moustache-Belle, Mairesse de Victoria (Seychelles) et membre du Bureau de l'AIMF, y a porté la voix des réseaux mondiaux de collectivités locales.

3.2 – Des actions concrètes pour le renforcement des capacités des collectivités locales

Depuis 2007, l'AIMF a mis en œuvre 10 projets avec un cofinancement de l'Union européenne pour un montant de près de 3.8 millions d'euros et a été partenaire des collectivités locales pour la mise en œuvre de 10 autres projets.

En 2013, quatre de ces projets sont encore en cours, dont deux portés directement par l'AIMF :

- La mobilisation des recettes et modernisation de la gestion financière des villes de Bangui, Douala et Pointe Noire dans le cadre d'un échange d'expériences et d'expertises Sud Sud
- Le renforcement des capacités des collectivités locales du Burkina Faso et de Côte d'Ivoire dans une logique de dialogue et de construction de la paix par le développement

2013 a permis de présenter à l'Union européenne de nouveaux projets pour les années à venir et d'obtenir des cofinancements :

- Mobilisation des recettes et modernisation de la gestion financière de la ville de Libreville (Budget 700 000 euros – 350 000 euros AIMF / 350 000 euros Union européenne)
- Mobilisation des recettes et modernisation de la gestion financière de la ville de N'Djamena (Budget 700 000 euros – 350 000 euros Union européenne / 230 000 euros AIMF / 120 000 euros Ville de N'Djamena)
- AfriCap 2016 - Renforcer la synergie et les capacités opérationnelles des décideurs et des acteurs du patrimoine culturel (Budget 625 000 euros – 500 000 Union européenne / 125 000 AIMF, Craterre, Les Grands Ateliers, Grand Bassam, Nikki et Téliélé)

TABLEAU SYNOPTIQUE DES PROJETS BENEFICIANT D'UN COFINANCEMENT DE L'UNION EUROPEENNE, PROGRAMMES OU EN COURS EN 2013

TITRE	PAYS	DESCRIPTION	PARTENAIRES	MONTANT TOTAL	MISE EN OEUVRE	LIGNE BUDGETAIRE
PROJETS PROGRAMMES						
Mobilisation des recettes et modernisation de la gestion financière de la ville de Libreville	Gabon	Réalisation de l'adressage de la commune en lien avec le recensement des activités taxables Modernisation de la gestion comptable et financière Renforcement de la coopération entre les AL et les services de l'Etat Diffusion des acquis aux autres communes du Gabon	AIMF* Ville de Libreville Association des Maires du Gabon	800 000 €	2014-2016	Acteurs non étatiques et autorités locales dans le Développement EuropeAid/134-140/L/ACT/GA
AfriCap 2016 Renforcer la synergie et les capacités opérationnelles des décideurs et des acteurs du patrimoine culturel	Afrique de l'Ouest Bénin Côte d'Ivoire Guinée	Réalisation de 3 projets de valorisation du patrimoine contribuant au développement local 6 chantiers école et 6 ateliers multiacteurs Activités d'échanges et de définition de bonnes pratiques au niveau sous régional	CraTerre* AIMF Ecole du Patrimoine Africain (EPA) GIP Les grands ateliers de l'Isle d'Abeau Mairies de Nikki, Grand Bassam et Téliélé	625 000 €	2014-2016	10 ^{ème} FED – Programme ACP-UE d'appui aux secteurs culturels EuropeAid :133395/D/ACT/ACP
Mobilisation des recettes et modernisation de la gestion financière de la ville de N'Djamena	Tchad	Réalisation de l'adressage de la commune en lien avec le recensement des activités taxables Modernisation de la gestion comptable et financière Renforcement de la coopération entre les AL et les services de l'Etat Diffusion des acquis aux autres communes du Tchad à travers l'ANCT	AIMF* ¹ Ville de N'Djamena Association Nationale des Communes du Tchad	700 000 €	2013-2016	Acteurs non étatiques et autorités locales dans le Développement EuropeAid/133-542/L/ACT/TD
PROJETS EN COURS EN 2013						
Création d'un centre de ressources national et de quatre antennes régionales en appui aux collectivités et aux acteurs du développement du Togo	Togo	Mise à disposition de documentations relatives au développement local et aux principes de décentralisation et échanges de pratiques ; Organisation au niveau national et/ou régional de formations, de conférences, de réunion et de tables-rondes ; Appui/conseil des Centres de ressources aux acteurs de développement.	Union des Communes du Togo AIMF CR Champagne Ardennes SCAC France au Togo CIFAL (Ouagadougou)	300 000 €	2012-2014	Acteurs Non Etatiques et Autorités Locales dans le Développement EuropeAid/130725/L/ACT/TG

¹ * : Porteur du projet

Mobilisation des recettes et modernisation de la gestion financière des villes de Bangui, Douala et Pointe Noire dans le cadre d'un échange d'expériences et d'expertises Sud Sud	Cameroun République centrafricaine Congo (Brazzaville)	Réalisation de l'adressage des trois communes en lien avec le recensement des activités taxables Modernisation de la gestion comptable et financière des trois communes Renforcement de la coopération entre les autorités locales et les services fiscaux de l'Etat Renforcement des échanges d'expertises et d'expériences et de bonnes pratiques entre les trois communes et les associations faitières	AIMF* Bangui Douala Pointe Noire	1 500 000 €	2011-2014	Acteurs Non Etatiques et Autorités Locales dans le Développement EuropeAid/129200/C/ACT/TPS
Développement de l'intercommunalité en Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire	Sensibilisation des différents acteurs du projet en vue d'une approche participative et intégrée Création matérielle et juridique des intercommunales ; Renforcement des capacités des animateurs des intercommunales et des élus locaux	UVICOCI* (Union des villes et communes de CI) AIMF Université des collectivités (CI) BNETD (CI) ; PDM (Bénin)	512 000 €	2011-2014	Acteurs Non Etatiques et Autorités Locales dans le Développement EuropeAid/129596/L/ACT/CI
Renforcement des capacités des collectivités locales du Burkina Faso et de Côte d'Ivoire dans une logique de dialogue et de construction de la paix par le développement	Burkina Faso Côte d'Ivoire	Rencontres entre élus ivoiriens et burkinabés Renforcement des associations nationales de CL Renforcement des collectivités locales des deux pays Développement de la coopération tripartite Europe-Burkina-Côte d'Ivoire	AIMF* Ass. Districts et Départ. de CI Union Villes et communes CI Ass. Maires du BF Ass. Régions du BF Ville de Ouagadougou Université des Collectivités (CI) Cités Unies France	1 113 000 €	2010-2014	Acteurs Non Etatiques et Autorités Locales EuropeAid/127764/C/ACT/TPS

4. La modernisation de la gestion financière et des états civils au cœur de l'autonomisation des collectivités locales

La modernisation de la gestion financière et des états civils constituent deux axes forts de l'intervention de l'AIMF pour le renforcement des capacités des collectivités locales. En permettant une gestion fine et prévisionnelle des finances mais aussi de la population qui compose le territoire, ces deux éléments sont essentiels à toute élaboration d'un programme de développement.

La modernisation passe par la fourniture de logiciels spécifiques adaptés aux réalités locales, l'équipement en matériel informatique mais surtout la formation du personnel. L'AIMF s'inscrit à cet égard dans une dynamique de renforcement de l'expertise locale, qu'elle valorise pour l'extension des projets aux niveaux national et international.

Sim_Ba, un logiciel intégré de gestion de la comptabilité des villes

L'AIMF a développé un logiciel intégré de la gestion de la comptabilité budgétaire et comptable de l'ordonnateur et du comptable (SIM_ba) pour améliorer la gouvernance locale des villes bénéficiaires. SIM_ba est un système intégré car il gère les données de l'ordonnateur, du comptable et du contrôleur financier à partir d'une même base de données.

Il s'adapte notamment à

- L'instruction budgétaire et comptable : Ajustement des procédures aux pratiques locales.
- Au plan de compte budgétaire et comptable : nomenclature par nature, fonctionnelle, programme d'investissement.
- A l'action municipale : SIM_ba met à disposition une batterie de critères de suivi des dépenses par secteur d'activités (santé, éducation, etc.), par service dépensier, par tout autre agrégat que la commune peut définir elle-même.

✓ Burkina Faso

L'AIMF apporte, depuis 2004, un appui constant à Bobo-Dioulasso pour la modernisation de ses services financiers. En 2013, quatre nouveaux arrondissements ont été équipés.

L'expertise de Bobo-Dioulasso a été mobilisée pour apporter un appui technique aux services financiers des villes de Banfora, Dédougou, Koudougou et Tenkodogo. Pour renforcer cette expertise locale, l'AIMF a d'ailleurs financé la formation de deux techniciens de la ville de Bobo-Dioulasso sur les techniques informatiques.

✓ Cameroun

L'AIMF mène au Cameroun une action intégrée, qui s'inscrit dans la démarche nationale de modernisation des finances locales portée par le Ministère des finances. Les actions suivantes ont été menées en 2013 :

- > Poursuite du projet d'informatisation des 14 communes urbaines du Cameroun avec la Direction Nationale du Trésor
- > Finalisation du projet mené avec le PNDP (Programme national de développement participatif) pour l'informatisation des services financiers de 50 collectivités
- > Appui technique aux services financiers et comptables de Douala et Yaoundé.
- > Développement du module marché public.
- > Mise en œuvre du budget programme à la Communauté Urbaine de Douala.

Une initiative est par ailleurs en cours de formalisation avec le projet de développement des secteurs urbain et de l'approvisionnement en eau (PDUE), sur financement Banque Mondiale, pour l'installation et la prise en main du progiciel SIM_ba dans 12 collectivités territoriales.

✓ Congo

Au Congo, l'AIMF apporte un appui à la modernisation des services d'état civil et des services financiers des villes de Brazzaville, Pointe-Noire et Dolisie. La mise en œuvre des logiciels et la formation du personnel sont réalisés par des experts locaux.

✓ Madagascar

A Madagascar, l'AIMF intervient à la fois sur la modernisation des services d'état civil (appui technique aux services d'état civil de d'Antananarivo, d'Antsirabe et Diégo-Suarez) et sur la modernisation des services financiers (appui technique aux services financiers d'Antananarivo, Mahajanga, Diego-Suarez, et Antsirabe).

Par ailleurs, l'AIMF intervient dans le cadre d'un partenariat avec le gouvernement malgache pour la mise en œuvre du projet PIC, financé par la Banque mondiale, qui vise à réduire de moitié la pauvreté sur une période de dix ans à travers notamment la mise en place de pôles de développement à Nosy Be et Fort Dauphin, qui dynamisent le secteur privé et permettent l'émergence de secteurs économiques porteurs. Cela passe par un appui à la décentralisation et un renforcement de la gouvernance locale. L'AIMF a donc été identifiée comme le partenaire capable d'assurer le déploiement des systèmes d'information et de gestion des finances municipales.

La mise en œuvre du logiciel et la formation du personnel sont réalisés par des experts locaux malgaches de l'AIMF.

Douala : mise en œuvre du budget programme

La Communauté urbaine de Douala, avec le soutien de l'AIMF et de la Coopération française, a réalisé une révolution budgétaire : elle a abandonné la présentation classique du budget par nature pour passer au budget programme, qui s'articule autour des axes du cadre stratégique de développement de la ville. Elle s'appuie en cela sur un système de gestion adapté, en l'occurrence le logiciel SIM_ba de l'AIMF. C'est sans doute la toute première collectivité d'Afrique subsaharienne (peut-être d'Afrique) à franchir ce pas. La loi au Cameroun l'exigera en 2018 pour toutes les Communes.

Conformément à l'article 128 du décret du 15 mai 2013 portant règlement général de la comptabilité publique (RGCP), la Communauté urbaine de Douala (CUD) a en effet souhaité s'arrimer aux mécanismes du budget par programme par étapes – aux résultats mesurables – avec une action volontariste et significative dès le budget 2014.

Les autorités de la CUD marquent ainsi leur volonté :

> **d'un budget plus lisible**, organisé selon l'enjeu des politiques publiques, et non plus seulement selon le cadre réglementaire d'une présentation comptable.

Il s'agit ici de dépasser le cadre réglementaire, organisé par nature de dépenses (fonctionnement, investissement) ; de s'inscrire dans une approche par programmes et par actions à l'intérieur des programmes ; d'enrichir les données des fonctions COFOG (classification des fonctions de l'ONU) , inhérentes au secteur public ; de permettre ainsi au Délégué du Gouvernement, aux membres du conseil communautaire, aux directeurs gestionnaires et in fine aux administrés de mieux mesurer les moyens alloués aux grandes politiques de la CUD et d'en apprécier ensuite leur état d'avancement.

> **de traduire le cadre stratégique de développement de la ville dans le budget, selon une démarche pluriannuelle**. Il s'agit là d'organiser les programmes autour des axes stratégiques du cadre de développement ; de mesurer ainsi l'état d'avancement des 4 axes stratégiques ; et d'instaurer à cet effet une politique budgétaire à moyen terme, au service des politiques économiques, sociales et environnementales de la CUD.

L'AIMF a participé à la mise en œuvre du budget programme à deux niveaux :

> **le logiciel SIM_ba a été adapté** au budget programme et le personnel sera formé aux nouvelles fonctionnalités début 2014

> **le personnel de la CUD a été formé** au budget programme : à Douala, en février 2013, un séminaire d'imprégnation aux principes du budget programme de l'exécutif, a permis de former 38 élus et de cadres. Un autre séminaire est prévu en avril 2014 ; à Paris en novembre 2013, une formation sur la gestion pluriannuelle des dépenses et le budget programme a bénéficié à 11 cadres des services de la CUD ; à Douala, en janvier 2014 : la mise en œuvre du logiciel et la formation du personnel ont été assurés avec l'appui des experts locaux camerounais de l'AIMF.

✓ **Mali**

Au Mali, une initiative est en cours de formalisation avec le projet d'appui à la décentralisation de la Région de Koulikoro (PADK II) financé par la coopération belge au développement (CTB). Dans le cadre de ses missions ce projet accompagne les communes dans la mise en application du nouveau plan comptable sectoriel notamment par l'informatisation de la gestion de leur comptabilité. Une convention de partenariat entre le PADK et l'AIMF a été signée pour une concession du droit d'utilisation du logiciel SIM_ba dans les collectivités concernées. La mise en œuvre du logiciel et la formation du personnel financé par le PADK seront réalisés par un expert local malien de l'AIMF.

Parallèlement, l'AIMF a poursuivi en 2013 son appui aux services financiers de Kayes ainsi que l'informatisation des services financiers de Ségou et de Sikasso, à travers la mobilisation d'experts locaux.

✓ **Togo**

Au Togo, l'AIMF a apporté en 2013 un appui technique aux services financiers et comptables de la ville de Lomé. Elle a également financé des équipements informatiques complémentaires.

**Modernisation des finances et mobilisation des recettes
Lancement des projets Libreville et N'Djaména en 2014**

Dans le cadre des appels à proposition de l'Union européenne, l'AIMF et les villes de Libreville et de N'Djaména ont été retenues en 2013 pour le financement de deux projets distincts mais similaires de « Mobilisation des recettes et modernisation de la gestion financière ».

Ces deux projets, cofinancés par l'Union européenne, l'AIMF et les villes partenaires, auront pour objet de renforcer la capacité d'investissement des deux capitales, d'une part à travers la mise en lien entre l'adressage et le recensement des activités taxables, d'autre part par le renforcement des capacités techniques et humaines en matière de gestion des finances locales.

Les activités prévues pour chacun de ces projets sont :

- > L'adressage de la ville
- > La modernisation des services financiers
- > La mise en place d'un observatoire fiscal local
- > Le renforcement des échanges entre la ville et l'association nationale des autorités locales

PARTIE 4

Le Fonds de coopération : un outil au service de l'amélioration des conditions de vie des populations

Les investissements du Fonds de Coopération en 2013 répondent aux objectifs de la programmation stratégique qui s'est achevée en juin 2013, tout en ouvrant vers des nouvelles perspectives.

1. Des investissements aux retombées importantes pour les populations

16 projets ont été votés en 2013 et 2 réaffectés. Leur répartition permet, en intervenant dans 16 villes, de couvrir un large espace géographique : Afrique du Nord, Afrique de l'Ouest et Centrale, Asie du Sud-Est, Océan Indien. A noter le ratio important de nouveaux projets votés en 2013 : **4 suites d'opérations** et **12 nouveaux projets** ont été engagés, pour une **population bénéficiaire** estimée à **3,5 millions d'habitants**.

Cet impact important en termes de retombées sur les populations, s'explique en partie par le choix des projets retenus par financement : en 2013, sans oublier les investissements techniques, l'accent est a été mis sur les retombées sociales de nos interventions et sur la démarche de concertation conduite par les villes, en amont, pendant et à la suite des projets. Au niveau thématique, cela se traduit par un accent sur la culture et la communication (4 projets) et sur l'accès aux services essentiels, toujours à travers le renforcement de la gouvernance locale (8 projets).

En 2013, plus de 2 millions d'euros ont été attribués pour des projets qui bénéficieront à 3.5 millions d'habitants des villes francophones

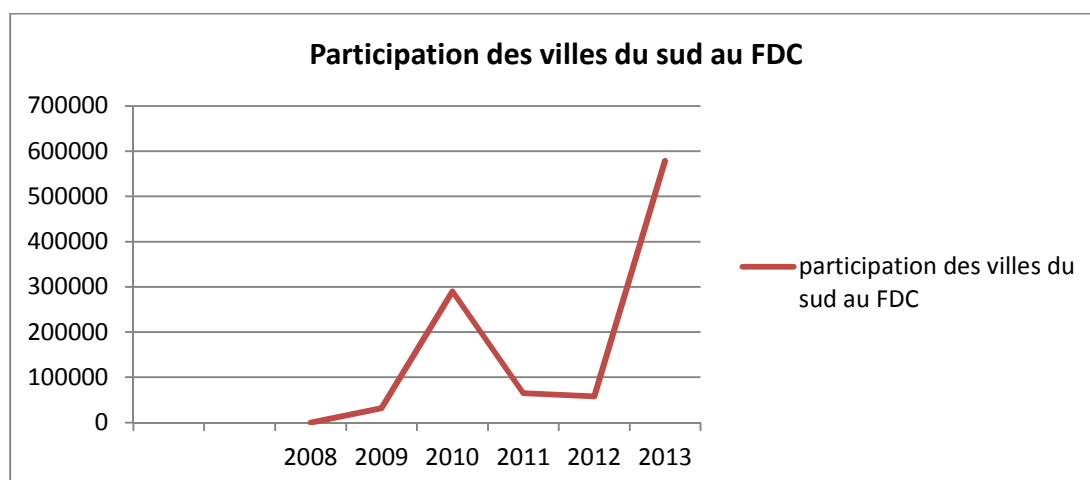
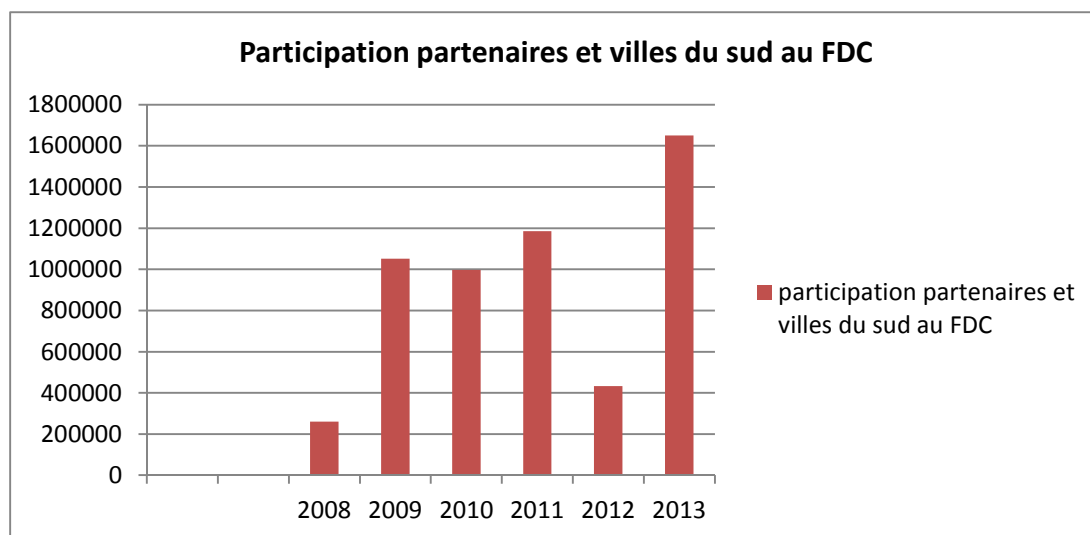
A noter qu'un projet culturel, AfriCAP2016, construit sur les acquis du programme européen « Patrimoine culturel et développement local » conduit par l'AIMF entre 2010 et 2013, bénéficie d'une nouvelle subvention de l'Union européenne. Il sera mis en œuvre par 7 partenaires (AIMF, Craterre / Ecole d'architecture de Grenoble, Ecole du patrimoine Africain, Grands Ateliers et 3 villes bénéficiaires – Téliélé, Nikki et Grand Bassam) dans 3 pays (Guinée, Cote d'Ivoire et Bénin).

Les 2 réaffectations actées en 2013 ont permis de maintenir l'investissement dans deux pays confrontés à des difficultés importantes : la **Tunisie** et les **Mali**. Ces projets mettent l'accent sur l'échange culturel et le patrimoine comme facteurs de paix et de développement économique. Il s'agit du projet de réhabilitation de trois cimetières - juif, chrétien et musulman - à Tunis et du projet de revalorisation du tissu socio-économique lié au patrimoine culturel de la ville de Tombouctou.

2. Le Fonds de coopération, un espace où se retrouvent les solidarités

L'autre élément à mettre en évidence dans ce bilan 2013 est le **développement des partenariats du Fonds de Coopération** : les partenariats sont en constante évolution par leur **nombre** - plus de 60 partenaires -, par leur **typologie** - villes du nord et du sud, fondations, agences de l'eau, syndicats de collectivités, associations-ONG, ministères, universités - et par leur **engagement financier** : la participation financière des partenaires est en nette augmentation par rapport aux années précédentes. L'augmentation de la contribution des partenaires du nord, qui s'élève à plus de 1.000.000 €, s'accompagne d'une augmentation encore plus importante de la participation des villes du sud. Celles-ci ont contribué directement au FDC pour un montant (reçu et à recevoir) d'environ 600.000 euros.

Les contributions directes des partenaires ont atteint ainsi 1.650.000 €, le montant le plus élevé depuis la création du Fonds de Coopération, portant le budget d'investissement du FDC à 3.875.806 € : il s'agit d'un gage de confiance dans la capacité de gestion de l'AIMF, surtout dans cette période de crise financière.



Pour les données détaillées concernant ces deux graphiques, voir page 52.

3. Exemples de projets

CAP VERT - « Requalification urbaine du quartier de Vila Nova » à Praia

Coût total du projet : 370 000 €

Population concernée :

5.000 habitants du quartier - aménagement urbain et assainissement collectif ; 140 ménages - rénovation du bâti et assainissement individuel

Partenaires : Ville de Praia, Etat du Luxembourg, AIMF

Etat d'avancement : terminé en 2013



Contexte et objectifs

Le projet de « Requalification urbaine du quartier de Vila Nova » s'inscrit dans la politique municipale d'amélioration des conditions de vie dans les quartiers informels de la ville de Praia, qui, avec ses 150.000 habitants, concentre environ ¼ de la population du pays.

La croissance démographique rapide n'a pas été accompagnée par un rythme approprié de construction d'infrastructures collectives, notamment celles liées au réseau public d'approvisionnement en eau potable, au système de drainage des eaux usées et des eaux pluviales. Cette croissance non maîtrisée est étroitement associée à l'apparition de nombreux quartiers urbains chaotiques et à la situation difficile du secteur de l'habitat : un nombre important de constructions de mauvaise qualité ont été réalisées sur des terrains occupés illégalement, et souvent situés dans des zones de forte pente, sans accès aux infrastructures collectives de base.

Intervenir sur ces quartiers est un enjeu essentiel en termes d'intégration et de développement économique et social de l'ensemble de la ville. Cela comporte aussi des défis particuliers, non seulement pour ce qui concerne la réalisation des travaux (étroitesse des rues, accès difficile pour les machines de construction, absence de plans précis, etc.), mais également au regard de la relation de confiance à construire avec des populations en situation de grande fragilité.

Le projet a constitué une expérience inédite de coopération entre la ville de Praia, l'AIMF et la coopération bilatérale luxembourgeoise. Il a permis d'intervenir au même temps sur différents volets : création ou amélioration de l'accès à domicile aux services d'eau et d'assainissement ; amélioration de l'assainissement collectif et de drainage des eaux pluviales ; réhabilitation des habitations les plus exposées aux risques d'inondations.

A la fin de cette phase pilote, la ville de Praia sollicite l'AIMF pour l'accompagner dans des opérations lourdes d'assainissement pluvial encore à conduire sur le quartier de Vila Nova. Cela permettrait d'assainir complètement et de façon définitive le quartier et d'offrir aux habitants, désormais stabilisés, le même niveau de services et de vie que ceux des autres parties de la ville.

Résultats

- Plus de 140 ménages (environ 700 personnes) ont profité de branchements d'eau et d'assainissement à domicile. Le réseau d'approvisionnement public, créé ou amélioré dans le cadre du projet, en plus de bénéficier directement à ces familles, constitue un potentiel important de nouveaux branchements dans le quartier ;
- La construction de deux systèmes sanitaires collectifs et la mise en place d'un système de gestion local ;
- La création de 4 canaux de drainage secondaires et le pavage des rues contiguës aux quatre sous-bassins ;
- La stabilisation, la réhabilitation et le branchement aux réseaux publics d'eau, d'assainissement et d'électricité de 24 maisons, identifiées comme les plus dégradées et à risque d'effondrement.

GUINEE - Mise en place d'un centre d'apprentissage des métiers à Télimélé

Coût total du projet : 263 000 €
Population concernée : 56 000 jeunes
Partenaires : AIMF, Ville de Télimélé
Etat d'avancement : terminé en 2013



Contexte et objectifs

Télimélé est une Préfecture de savane arbustive dense et de galeries forestières située à 270 km de Conakry. L'économie de la commune repose essentiellement sur l'agriculture (riz, maïs, mil, manioc et arachide) et l'élevage. La Préfecture comprend environ 365 000 habitants dont 56 000 pour la commune urbaine. La commune dispose d'une étude diagnostic et d'un plan de développement communal pour la période 2008 – 2017.

Une enquête effectuée en 2010 a constaté les nombreux abandons de l'école formelle, le chômage massif des jeunes et ses corollaires : la délinquance et l'exode. Afin de remédier à cette situation, la municipalité a souhaité engager un programme qui réponde aux besoins réels de formation théorique et pratique de la jeunesse aux métiers liés à l'infrastructure (bâtiment, travaux publics, mécanique), à l'artisanat (cordonnerie, tannerie, teinture, forge, tissage, couture, etc.) et au développement rural (agriculture, élevage, pisciculture, gestion de l'environnement).

Le Centre d'apprentissage des métiers permettra la formation théorique et pratique des jeunes aux métiers du bâtiment, de l'artisanat et du développement rural. A terme, cela permettra de Satisfaire les besoins en main d'œuvre qualifiée, d'améliorer les conditions et le cadre de vie des populations et d'améliorer les ressources financières de la commune.

Résultats

Ce projet a permis la construction de 3 blocs de bâtiments dont un pour des salles de cours et la direction, un second pour des ateliers d'apprentissage des métiers, une cantine et un logement pour le gardien.

L'ensemble de ces bâtiments sont équipés et fonctionnels et les formations ont pu commencer dès 2013.

MADAGASCAR - « CAP'Eau : pour une meilleure gouvernance des services d'eau et d'assainissement », Fianarantsoa et 11 communes de la région Haute-Matsiatra

Coût total du projet : 684 939 €

Population concernée : 30.000 habitants

Partenaires : Communes bénéficiaires, Région Haute-Matsiatra, Grand Lyon, Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse, AIMF

Etat d'avancement : mi-parcours

Contexte et objectifs

La Région Haute-Matsiatra, dont la ville de Fianarantsoa est chef lieu, compte un très faible taux d'accès à l'eau et à l'assainissement : respectivement 58 % et 41 %. En grande majorité, les infrastructures existantes fonctionnent mal, faute d'une gestion efficiente du service. Dans un contexte d'augmentation de la population, les communes n'ont pas d'outils de vision prospective sur les usages et l'exploitation de l'eau, avec en particulier des risques de conflits d'usage entre riziculture et eau potable.

Le récent processus de décentralisation à Madagascar a confié aux communes la responsabilité de l'eau et de l'assainissement et aux régions un rôle de coordination et d'arbitrage sur les projets de développement. Le projet « CAP'eau » se situe dans le cadre de la coopération du Grand Lyon avec la Région Haute-Matsiatra, et permet d'affirmer la complémentarité des différents niveaux territoriaux dans le processus de gestion de l'eau.

L'objectif du projet est de développer l'autonomie des communes, en tant que maître d'ouvrage eau et assainissement, à travers la réalisation de 6 Plans Communaux de Développement Eau et Assainissement (PCDEA), à travers l'amélioration du système de gestion locales des services eau et assainissement dans 12 communes et à travers la formation - continue et initiale - à la maîtrise d'ouvrage. A ce volet s'accompagne l'amélioration de l'accès aux services d'eau et d'assainissement grâce à des petits investissements physiques dans 12 communes.

Le projet, d'une durée prévisionnelle de 4 ans, est arrivé à mi-parcours. En dépit d'un contexte politique national difficile, qui aggrave la crise économique du pays et fragilise les institutions locales, la dynamique du projet est réelle grâce au maintien, et même au renforcement, des équipes sur place, à l'ampleur du volume d'activités menées et à la continuité sans faille de l'action, fortement appréciée par les partenaires et les communes concernées.

Résultats (2012 et 2013)

1. Volet planification

Les 12 communes ont été cartographiées pour disposer d'un fond de plan précis, à jour, et numérique. Elles ont bénéficié d'un inventaire quantitatif et qualitatif de leurs ressources en eau, de leurs infrastructures en eau potable et en équipements publics d'assainissement couplé à un SIG. Ce lourd travail de diagnostic et d'analyse, a permis aux communes de bâtir leur politique sectorielle : elles (9 communes pilotes) disposent aujourd'hui de leurs PCDEA, véritable feuille de route et de

coordination entre instances nationales, régionales et locales compétentes dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

2. Volet gestion

L'accent a été mis sur la formation des comités de gestion existants dans 6 communes pilotes, associations villageoises communautaires organisées pour gérer le réseau par délégation de la commune. Les 6 comités de gestion et les réparateurs représentent 200 personnes au total qui ont été formées sur deux périodes étalées sur 9 mois.

3. Volet formation

Pour la formation continue, les personnels des 12 communes ont bénéficié de sessions de formation sur le cadre légal de l'eau à Madagascar, la rédaction de dossiers de financement, la concertation dans le cadre d'une planification communale, l'entretien des réseaux, la passation de marchés publics, le suivi de chantier et les choix des modes de gestion.

Pour la formation initiale, des stages ont par ailleurs été réalisés en partenariat avec l'ENTPE (École d'Ingénieurs à Lyon) et l'Université de Fianarantsoa :

- 10 étudiants malgaches de l'université de Fianarantsoa ont été accueillis en stage en France sur le projet (8 stages de 3 mois pour les inventaires des communes et 2 stages de 5 mois sur les PCDEA).

- 2 étudiants français, l'un de l'ENTPE, l'autre de l'IEP de Grenoble, ont été accueillis pendant 5 mois à Madagascar.

MALI - Pour faire du patrimoine culturel de Tombouctou un levier de développement économique local et un facteur de sortie de crise

Coût total du projet : 150 000 €

Population concernée : 50.000 habitants

Partenaires : Commune urbaine de Tombouctou, Ministère de la culture du Mali, AIMF

Etat d'avancement : en cours de démarrage

Contexte et objectifs

La Commune urbaine de Tombouctou, membre de l'AIMF depuis 2005, a été occupée - entre mai 2012 et janvier 2013 - par des groupes rebelles armés qui ont causé d'importants dégâts aux biens du patrimoine culturel et provoqué un déplacement massif des populations vers les régions sud du pays et dans les pays voisins.



Les services de la mairie et les administrations de l'État sur place ont subi des pillages et vu leur fonctionnement arrêté. Le tissu socio-économique a complètement périclité, accentuant ainsi la pauvreté. Face à cette situation, en 2013 la Commune urbaine de Tombouctou a saisi l'AIMF pour que celle-ci l'appui dans la redynamisation des activités socio-économiques, en lien étroit avec la sauvegarde du patrimoine culturel de son territoire.

Pour l'élaboration de ce projet, la Commune urbaine de Tombouctou a mobilisé l'expertise technique de l'État malien, à travers sa Direction national du patrimoine culturel.

L'AIMF s'est solidarisée avec cette démarche, afin de montrer combien un partenariat collectivité locale / services de l'État est indispensable dans la mise en œuvre de projets concertés de développement local durable.

Par ailleurs, le patrimoine culturel de la commune urbaine de Tombouctou, inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, fait l'objet de plusieurs interventions dans le cadre du « Plan d'Action » confié à l'UNESCO par l'État malien pour la réhabilitation et la sauvegarde du patrimoine culturel du pays.

Au niveau international le projet s'inscrit pleinement en cohérence avec le Plan d'Action de l'UNESCO et permettra, à travers un renforcement des capacités des services locaux, une meilleure représentation de la commune urbaine dans les instances internationales. Il permettra également que l'action conjointe de la commune et de l'État, soutenue par l'AIMF, ait une plus grande visibilité.

Le projet vise à la redynamisation du tissu socio-économique de la ville de Tombouctou à travers le renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles de la Mairie, le soutien à la réhabilitation du patrimoine architectural et à l'artisanat.

Activités

Les activités suivantes ont été identifiées et seront conduites sur une durée de 2 ans, à partir de janvier 2014 :

- > Étude de faisabilité de la redynamisation du tissu socio-économique
- > Actions pilotes de redynamisation du tissu socio-économique :
 - Soutien à la réhabilitation d'une vingtaine de maisons dégradées
 - Réalisation d'une carte de l'artisanat d'art
 - Renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles de la Mairie de Tombouctou
 - Formation du Maire et du secrétaire général de Tombouctou sur le patrimoine culturel
 - Assistance technique à la mairie de Tombouctou
 - Fourniture d'équipements à la Mairie
- > Organisation d'un séminaire de restitution des résultats du projet.

4. Données clés du Fonds de coopération 2013

Subventions du Fonds de coopération votées en 2013

Projets votés au Bureau d'avril 2013 (Vientiane)					
Pays	Villes	Population	Titre du projet	Coût total	Subvention
Cambodge	Siem Reap	1 000	Mise en valeur du patrimoine vivant	290 000 €	50 000 €
Cameroun	Bangangté	200 000	Maîtrise d'ouvrage durable dans le	1 240 000	164 000 €
Mauritanie	Rosso	5 000	Eau potable	400 000 €	100 000 €
Niger	Dosso	93 150	Assainissement urbain	456 100 €	219 270 €
Rwanda	Kigali	1 500 000	Système d'information	392 300 €	163 840 €
Burkina Faso	Tenkodogo	130 000	Sécurité routière	119 000 €	95 200 €
Sénégal	Thiès	60 000	Postes de santé	191 000 €	152 800 €
Tout pays	Toutes villes		Transports	20 000 €	20 000 €
Tout pays	Toutes villes		Suivi projets	60 000 €	60 000 €
Tunisie	Tunis	8 400 familles	Réhabilitation de 3 cimetières	306 600 €	255 500 €
TOTAL SUBVENTIONS ALLOUEES					1 280 610 €

Projets votés au Bureau de novembre 2013 (Paris)					
Pays	Villes	Population	Titre du projet	Coût total	Subvention
Madagascar	Fianarantsoa	30 000	Cap'eau	94 000 €	24 000 €
Cameroun	Dschang	15 000	Maîtrise d'ouvrage locale des	395 600 €	250 000 €
Laos	Vientiane	4 800	Accès à l'eau potable dans les villages de Ban Somphna et Ban	142 000 €	72 600 €
Bénin	Parakou	80 000	Gestion de la filière des déchets	153 883 €	121 353 €
Cote d'Ivoire	Abidjan		Agrandissement du CTA Pédiatrique	50 000 €	50 000 €
Ile Maurice	Port-Louis	160 000	Rénovation du théâtre historique	300 000 €	100 000 €
Mauritanie	Nouakchott	800 000	Création d'un auditoriom multimédia	120 000 €	96 000 €
Sénégal	Kaolack	20 000	Création d'un centre de santé	599 700 €	200 000 €
Tout pays	Projet européen Télimélé, Nikki, Grand-Bassam	500 000	Actions pilotes dans les 3 villes cibles et formation des collectivités locales d'Afrique de l'Ouest	102 000 €	50 000 €
Tout pays	Toutes villes		Suivi projets	242 600 €	173 600 €
Mali	Tombouctou	50 000		150 000 €	150 000 €
TOTAL SUBVENTIONS ALLOUEES					1 287 553 €

Projets en cours d'exécution

Pays	Ville	Projet	Thème	Budget total projet (€)
Bénin	Parakou	Gestion de la filière des déchets	Services essentiels	153 883
Burkina Faso	Tenkodogo	Amélioration de la sécurité routière	Equipement publics	119 000
Cameroun	Bangangté	Maîtrise d'ouvrage durable des services d'eau et d'assainissement	Services essentiels	1 316 000
Cameroun	Dschang	Maîtrise d'ouvrage locale des services d'eau et d'assainissement	Services essentiels	395 600
Côte d'Ivoire	Abidjan	Agrandissement du CTA pédiatrique	Services essentiels	373 000
Côte d'Ivoire	Grand-Bassam	Rénovation du Palais de justice	Culture/Patrimoine/Equipement	450 000
Ile Maurice	Port Louis	Rénovation du théâtre historique	Culture/Patrimoine/Equipement	300 000
Laos	Vientiane	Accès à l'eau potable dans les villages de Ban Somphana et Ban Kengmo	Services essentiels	142 000
Madagascar	Fianarantsoa	Cap'eau	Services essentiels	684 939
Mali	Tombouctou	Revitalisation du tissu socioéconomique	Culture/Patrimoine/Equipement	150 000
Maroc	Casablanca	Alimentation en eau potable et assainissement de quartier « précaire » de Lahraouiyyine nord	Services essentiels	1 500 000
Maroc	Meknès	Aménagement paysagé, commercial et culturel	Culture/Patrimoine/Equipement	3 000 000
Maroc	Rabat	Réaménagement rocade axe principal de la ville	Culture/Patrimoine/Equipement	560 000
Mauritanie	Nouakchott	Création d'un auditorium multimédia	Culture/Patrimoine/Equipement	120 000
Niger	Dosso	Assainissement urbain	Services essentiels	456 100
Niger	Maradi	Gestion de la filière d'assainissement	Services essentiels	310 000
Rwanda	Kigali	Système de communication de masse	Equipement publics	392 300
Sénégal	Kaolack	Création d'un centre de santé	Services essentiels	599 700
Sénégal	Louga	Appui à la gestion des services de base	Services essentiels	411 000
Sénégal	Thiès	Création de postes de santé	Santé publique	191 000
Togo	Dapaong	Requalification de la « Rue Mairie »	Services essentiels	60 500
Togo	Tsévié	Assainissement et eau potable dans les écoles	Services essentiels	135 000
Tunisie	Sidi Bouzid, Siliana, Tunis	Aménagement urbain et 3 cimetières	Culture/Patrimoine/Equipement	600 000
Bénin, Guinée, Côte d'Ivoire	Nikki, Téliélé, Grand-Bassam	Patrimoine culturel et développement local	Culture/Patrimoine/Equipement	102 000

Projets terminés en 2013

Pays	Ville	Projet	Thème	Budget total projet (€)
Arménie	Erevan	Soutien à la bibliothèque	Culture/Patrimoine/Equipement	33 000
Burkina Faso	Banfora	Eau potable et assainissement des 22 villages rattachés	Services essentiels	555 000
Burkina Faso	Bobo Dioulasso	Eau potable et assainissement de 35 villages rattachés	Services essentiels	872000
Cambodge	Kampot	Elaboration du plan d'urbanisme et réhabilitation de 3 bâtiments	Culture/Patrimoine/Equipement	250 000
Cambodge	Siem Reap	Assainissement et préservation du patrimoine	Culture/Patrimoine/Equipement	290 000
Cap Vert	Praia	Requalification urbaine quartier de Vila Nova	Culture/Patrimoine/Equipement	370 000
Guinée	Télimélé	Construction d'un centre d'apprentissage des métiers	Culture/Patrimoine/Equipement	263 000
Laos	Vientiane (quartier Houa Sieng)	Alimentation en eau potable du quartier de Houa Sieng	Services essentiels	174 000
Mauritanie	Rosso	Alimentation en eau potable	Services essentiels	400 000
RDC	Appui à la décentralisation	Formation	Formation	105 627
Sénégal	Kaolack	Construction de 14 postes de santé	Services essentiels	695 000

Répartition des investissements

Fonds de coopération	Dépenses 2013	Nombre de projets	Nbre de missions	Investissements les plus importants
Requalification des quartiers - aménagement urbain / Culture / Patrimoine	214 432 €	9		Siem Reap, Kampot, Goma, Praia, Sidi Bouzid, Erevan
Santé	271 407 €	1		Kaolack
Assainissement / Eau	669 818 €	12		Banfora, Bangangté, Bobo-Dioulasso, Dosso, Fiarantsoa,
Formation	211 500 €	3		RD Congo, Télimélé, Hué
Expertises et suivis	153 228 €		19	Prise en charge d'experts, dont 2 du Sud
Informatique	3 636 €	1		Adaptation du logiciel Sim_ba
Total Fonds de coopération	1 524 021 €	26		
Fonds d'urgence	24 981 €	1		Ouagadougou
Total	1 549 002 €	53	19	

Evolution des partenariats 2008 – 2013 du Fonds de coopération

PARTENAIRES	ANNEES DES ENGAGEMENTS POUR LE FONDS DE COOPERATION						
	2008	2009	2 010	2 011	2 012	2 013	TOTAL (€)
Agence de l'Eau Seine-Normandie		240 000		500 000		50 200	857 150
Agence de l'Eau Loire-Bretagne		100 000					398 000
Agence de l'Eau Adour-Garonne	100 000	84 000		50 000	100 000	350 000	684 000
Agence de l'Eau Rhin-Meuse	100 000	150 000	50 000	150 000	150 000	100 000	850 000
SIAAP		216 000		280 000	57 000	183 933	786 933
Waterdev							20 000
Fondation Véolia			300 000				316 000
Fondation Ensemble			200 000				200 000
Andorre Etat		35 000					35 000
Andorre Communes		35 000					35 000
Aoste	4 284			90 000			114 284
Albi	5 000						5 000
Bordeaux		30 000	30 000		25 000	30 000	115 000
Châlons en Champagne			14 278				14 278
Conseil Régional Aquitaine			59 000				59 000
Dieppe							4 000
Issy-les-Moulineaux		15 000			8 500		23 500
Lausanne	17 000						17 000
Les Mureaux				10 000			10 000
Lille	10 000						10 000
Luxembourg	24 800	24 800			24 800		74 400
Mérignac			50 000			179 910	229 910
Millau					10 000		10 000
Nancy							18 000
Nantes Métropole				40 000		125 600	310 151
Nantes ville		89 500					89 500
Vilanova			4 000				4 000
Union européenne						52000	52 000
Sous-total - Partenaires	261 084	1 019 300	707 278	1 120 000	375 300	1 071 643	5 342 106

Banfora		32 000	100 000				132 000
Bangangté				3 200	7 600	9 000	19 800
Bobo Dioulasso			130 000				130 000
Bohicon				17 000			17 000
Dapaong						12 000	12 000
Dosso						136 500	136 500
Grand Bassam					14 000	6 000	20 000
Maradi						10 000	10 000
Louga					36 000	36 000	72 000
Kaolack			60 000			119 940	201 940
Kigali						78 460	78 460
Zouerate				45 000			45 000
Dschang						20 000	20 000
Vientiane						32 400	32 400
Parakou						32 530	32 530
Nouackott						24 000	24 000
Tenkodogo						23 800	23 800
Thiès						38 200	38 200
Sous total - Villes du sud	0	32 000	290 000	65 200	57 600	578 830	1 045 630
TOTAL	261 084	1 051 300	997 278	1 185 200	432 900	1 650 473	6 387 736

